



OIAC

Conférence des États parties

Treizième session
2 – 5 décembre 2008

C-13/4
3 décembre 2008
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

RAPPORT DE L'OIAC

**SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DE LA MISE AU POINT, DE LA FABRICATION, DU STOCKAGE
ET DE L'EMPLOI DES ARMES CHIMIQUES
ET SUR LEUR DESTRUCTION**

EN 2007



C-13/4
page ii

(page blanche)

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL	1
1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION.....	3
DÉMILITARISATION CHIMIQUE.....	3
Armes chimiques	3
Installations de stockage d'armes chimiques	5
Installations de fabrication d'armes chimiques.....	5
Armes chimiques anciennes et armes chimiques abandonnées	5
Agents de lutte antiémeute	6
VÉRIFICATION DE L'INDUSTRIE	6
Transfert de produits chimiques inscrits	7
ACTIVITÉS D'INSPECTION	7
Inspections conduites dans des installations d'armes chimiques.....	8
Optimisation des activités de vérification dans les installations de destruction d'armes chimiques	8
Inspections au titre de l'Article VI.....	9
Inspections par mise en demeure	9
Enquêtes sur une allégation d'emploi	10
APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION.....	10
Essais officiels d'aptitude de l'OIAC	10
Base de données analytiques centrale de l'OIAC	10
Achat de matériel	11
AUTRES ACTIVITÉS	11
Système d'information pour la vérification	11
2. COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSISTANCE ET PROTECTION, ET APPUI À L'APPLICATION	12
COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	12
Programme des scientifiques associés.....	12
Programme d'appui aux conférences.....	12
Programme d'appui aux stages	12
Programme d'appui aux projets de recherche.....	12

Programme d'aide aux laboratoires	13
Cours de développement des capacités analytiques	13
ASSISTANCE ET PROTECTION	13
Renforcement des capacités nationales	13
Coordination et mobilisation du mécanisme d'intervention internationale	14
Obligations des États parties au titre des paragraphes 4 et 7 de l'Article X de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques	14
Banque de données concernant la protection	14
APPUI À L'APPLICATION	14
Assistance technique	15
Réunions régionales et sous-régionales	15
Neuvième réunion annuelle des autorités nationales	15
Autres ateliers régionaux	16
3. ORGANES DIRECTEURS	16
ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES	16
Douzième session ordinaire	16
ACTIVITÉS DU CONSEIL EXÉCUTIF	17
ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES	17
4. RELATIONS EXTÉRIEURES	18
UNIVERSALITÉ	18
ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	19
RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC	20
ACCORD DE SIÈGE	20
5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION	21
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES	21
Service des ressources humaines	21
Service du budget, de la planification et des finances	21
Service des services d'information	21
Service des achats et de la logistique	22
Service de la formation et du perfectionnement du personnel	22

CONTRÔLE INTERNE	22
ACTIVITÉS JURIDIQUES	23
CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ	23
SANTÉ ET SÉCURITÉ	24
PROJETS SPÉCIAUX.....	24
Dixième anniversaire.....	24
Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme	25

ANNEXES

ANNEXE 1	ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2007	26
ANNEXE 2	LISTE DES AGENTS CHIMIQUES DÉCLARÉS ET DÉTRUITS AU 31 DÉCEMBRE 2007	31
ANNEXE 3	NOMBRE D'ÉTATS PARTIES AYANT DÉCLARÉ DES AGENTS DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT AU 31 DÉCEMBRE 2007	32
ANNEXE 4	INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2007.....	33
ANNEXE 5	INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2007.....	34
ANNEXE 6	INSTALLATIONS DE PCOD/PSF DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION AU 31 DÉCEMBRE 2007.....	35
ANNEXE 7	LISTE DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS PAR L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2007	37
ANNEXE 8	DÉCLARATIONS PAR LES ÉTATS PARTIES SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE PROTECTION, PAR ANNÉE, EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES.....	39
ANNEXE 9	CONTRIBUTIONS AU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR L'ASSISTANCE AU 31 DÉCEMBRE 2007.....	46
ANNEXE 10	MODALITÉS CHOISIES PAR LES ÉTATS PARTIES POUR L'ASSISTANCE À FOURNIR AU TITRE DU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES	48
ANNEXE 11	SITUATION FINANCIÈRE DE L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2007.....	51
ANNEXE 12	ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE ENTRE LE 1 ^{er} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2007	54

INTRODUCTION ET APERÇU GÉNÉRAL

1. L'année 2007 a été marquée entre autres par le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") et de la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Pour commémorer cet événement, Sa Majesté la Reine Béatrice des Pays-Bas, au cours d'une cérémonie solennelle tenue le 9 mai 2007, a dévoilé le Mémorial permanent en hommage à toutes les victimes des armes chimiques. L'OIAC a continué de faire des progrès dans chacun des domaines d'activité dans le cadre desquels elle poursuit l'application de la Convention : désarmement chimique, non-prolifération, assistance et protection, coopération internationale.
2. En 2007, l'Albanie est devenue le premier État partie à avoir détruit l'intégralité de son stock d'armes chimiques déclarées à l'OIAC. De plus, à la date du 29 avril 2007, la Fédération de Russie avait respecté les délais révisés fixés pour la destruction de 20 pour cent de ses agents de guerre chimique de la catégorie 1 et les États-Unis d'Amérique avaient achevé la destruction de 45 pour cent de leurs armes chimiques déclarées de la catégorie 1 (avant l'échéance fixée au 31 décembre 2007).
3. La destruction des armes chimiques se poursuit dans quatre des cinq États parties possesseurs. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Secrétariat technique ("le Secrétariat") a vérifié la destruction de 9 700 tonnes supplémentaires d'armes chimiques.
4. Les États parties ont également fait des progrès importants dans les l'élimination de la capacité de production d'armes chimiques : l'OIAC a vérifié la destruction ou la conversion de trois installations supplémentaires de fabrication d'armes chimiques en 2007. À la fin de l'année, sur les 65 installations déclarées, 42 avaient été détruites, 19 avaient été converties, une restait à détruire et trois restaient à convertir.
5. Le nombre d'installations de l'industrie chimique que le Secrétariat a inspectées en vertu de l'Article VI de la Convention, est passé à 200. Le Secrétariat a continué d'effectuer des inspections en série – c'est-à-dire plusieurs inspections à l'occasion d'une même mission - optimisant ainsi l'utilisation de ses ressources. Lors de certaines inspections, le Secrétariat a aussi continué de procéder à des échantillonnages et à des analyses. Neuf inspections du tableau 2 avec échantillonnage et analyse ont été effectuées en 2007.
6. Deux États supplémentaires ont adhéré à la Convention pendant la période considérée, ce qui a porté le nombre total de membres à 183¹. L'OIAC a poursuivi son large éventail d'activités visant à aider les États parties à mettre en œuvre la Convention. Comme les années précédentes, l'Organisation a bénéficié dans ce domaine du soutien d'organisations internationales, régionales, et sous-régionales ainsi que de divers États parties.
7. Au cours de la période considérée, l'OIAC a continué de coordonner et d'assurer la protection contre les armes chimiques en application de l'Article X de la Convention. L'Organisation a dispensé une formation visant à renforcer les capacités nationales et une formation à l'intention des premiers intervenants. Elle a également consulté certains États membres dans le but de conclure des accords bilatéraux sur la fourniture d'une assistance.

¹ Le Congo a déposé son instrument de ratification le 4 décembre 2007, et la Convention est entrée en vigueur à l'égard de cet État le 3 janvier 2008.

Les membres de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance du Secrétariat ont reçu une formation en matière de coordination et de mobilisation du mécanisme international d'assistance. Un atelier a été organisé en Ukraine conjointement avec d'autres organisations internationales sur la manière de fournir une assistance en temps opportun.

8. L'OIAC a également continué de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en vertu de l'Article XI, relatif au développement économique et technologique. Du matériel et une assistance ont été offerts à des laboratoires bénéficiant d'un financement public afin d'améliorer leurs compétences techniques. En outre, de nouveaux projets de recherche en chimie ont reçu un appui dans un certain nombre d'États parties.
9. L'OIAC a également poursuivi ses programmes d'aide à des États parties pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations en vertu de l'Article VII de la Convention. Pendant la période considérée, un certain nombre d'États parties ont reçu une assistance technique dans ce domaine, sous forme d'ateliers, de cours et de missions. Soixante quatorze autorités nationales ont été représentées à la neuvième réunion annuelle des autorités nationales qui s'est tenue à La Haye en novembre 2007.
10. Pendant la période considérée, la Barbade et le Congo ont adhéré à la Convention. À la fin de l'année, on comptait 12 États non parties dont 5 étaient des États signataires.
11. Au cours des préparatifs des divers événements organisés pour célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention et de la création de l'OIAC, on a établi avec divers partenaires² des consultations et une étroite coopération dont l'OIAC a continué de tirer avantage. Le Directeur général a informé le Conseil de sécurité des Nations Unies au cours de la réunion que celui-ci a consacré en février à l'examen de la coopération qu'il entretient avec les organisations internationales pour mettre en œuvre les résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006). Il a également prononcé une allocution devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la 62^e session de cette dernière.
12. À sa douzième session, tenue en novembre 2007, la Conférence des États parties ("la Conférence") a adopté pour la troisième année successive, un budget-programme à croissance zéro pour 2008. Le Secrétariat, quant à lui, a continué d'appliquer les principes d'une budgétisation axée sur les résultats dont l'objectif est de fournir aux États membres des services mieux ciblés.
13. Dans d'autres domaines administratifs, le Secrétariat s'est efforcé d'améliorer encore son efficacité en instaurant un système de gestion des documents visant à réduire le temps de traitement et à fournir de meilleurs services aux clients. Un système automatisé de gestion des voyages a également été mis sur pied et un système d'évaluation de la formation fonctionne actuellement au Secrétariat.
14. Le principal événement qui aura lieu en 2008 sera la convocation de la deuxième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la deuxième Conférence d'examen"). L'occasion sera ainsi donnée de passer en revue ce qui a été réalisé depuis

²

L'Union européenne, le Conseil européen de l'industrie chimique, le Conseil international des associations chimiques et des institutions scientifiques reconnues au plan international.

cinq ans et d'étudier la manière de relever les défis à venir. Les travaux préparatoires de la deuxième Conférence d'examen ont déjà été entrepris pendant la période considérée.

1. ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

- 1.1 À la fin de la période considérée, 169 des 183 États parties avaient soumis leurs déclarations initiales à l'OIAC³. En 2007, le Secrétariat a procédé, dans le cadre de ses activités de vérification à 426 inspections de 258 installations ou sites dans 59 États parties.

DÉMILITARISATION CHIMIQUE

- 1.2 Les États parties suivants ont obtenu un délai supplémentaire pour satisfaire à l'obligation qui leur avait été fixée à l'origine de détruire toutes leurs armes chimiques dans les 10 ans suivant l'entrée en vigueur de la Convention : les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne et Un État partie. Le Conseil exécutif ("le Conseil") a également accordé une prorogation de délai à l'Italie pour ses armes chimiques anciennes (demande acceptée en 2007) et à la Chine et au Japon pour les armes chimiques abandonnées par le Japon en Chine.
- 1.3 La Conférence, lorsqu'elle a décidé en 2006 d'accorder une prorogation à un certain nombre d'États parties, a également adopté une décision concernant les visites des représentants du Conseil dans les installations de destruction d'armes chimiques en service ou en construction qui ont entre autres pour objet de déterminer l'état d'avancement des opérations de destruction. La première visite de ce type, qui a eu lieu en 2007, s'est faite dans l'installation d'élimination d'agents chimiques d'Anniston (État de l'Alabama), aux États-Unis d'Amérique. La délégation du Conseil (qui comprenait le Président, un représentant de chaque groupe régional, un représentant de la Fédération de Russie, le Directeur général et de hauts fonctionnaires du Secrétariat) a été informée des diverses difficultés rencontrées pour procéder à la destruction ainsi que des moyens que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique s'efforçait de trouver pour accélérer cette destruction⁴.

Armes chimiques⁵

- 1.4 Au 31 décembre 2007, six États parties (l'Albanie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, l'Inde, la Jamahiriya arabe libyenne et Un État partie) avaient déclaré au total 71 315 tonnes d'armes chimiques des catégories 1 et 2 contenues dans 8 679 133 munitions et conteneurs et 416 313 éléments d'armes chimiques de la catégorie 3.
- 1.5 En 2007, le Secrétariat a vérifié la destruction de 9 720,769 tonnes d'agents de guerre chimique dans cinq de ces six États parties. Il s'agissait entre autres de la destruction de toutes les armes chimiques déclarées par l'Albanie que le Secrétariat avait terminé de vérifier le 11 juillet 2007. Aucune activité de destruction n'a eu lieu en Jamahiriya arabe

³ L'échéance des déclarations initiales du Congo n'était qu'en février 2008.

⁴ On trouvera des informations sur la visite du Conseil dans le document EC-51/2 du 23 novembre 2007.

⁵ À l'exclusion des armes chimiques anciennes et abandonnées.

libyenne en 2007. De ce fait, à la fin de la période considérée, il restait cinq États parties détenant des stocks d'armes chimiques déclarées.

- 1.6 Pendant la période considérée, 12 installations de destruction d'armes chimiques procédaient à la destruction d'armes chimiques de la catégorie 1 : une dans Un État partie, une en Albanie, une en Inde, deux dans la Fédération de Russie et sept aux États-Unis d'Amérique.
- 1.7 À la fin de la période considérée, tous les États parties concernés avaient détruit leurs stocks déclarés d'armes chimiques de la catégorie 3 et l'Albanie, l'Inde et la Fédération de Russie avaient également détruit toutes leurs armes chimiques déclarées de la catégorie 2. On trouvera dans les paragraphes suivants un aperçu des progrès réalisés par chaque État partie possesseur déclaré dans la destruction de ses armes chimiques avant la fin de la période considérée.
- 1.8 Albanie : au cours de la période à l'examen, l'Albanie a détruit l'intégralité de son stock déclaré d'agents de guerre chimique (16,678 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 et de la catégorie 2).
- 1.9 Inde : en 2007, l'Inde a poursuivi ses opérations de destruction et, à la fin de la période considérée, ce pays avait achevé de détruire 93 pour cent de son stock d'armes chimiques déclarées de la catégorie 1, stock dont la destruction est prévue au plus tard le 28 avril 2009.
- 1.10 Jamahiriya arabe libyenne : pendant la période considérée, aucune activité de destruction n'a eu lieu en Jamahiriya arabe libyenne, laquelle a continué d'enregistrer des retards dans le choix de la technologie de destruction et dans la construction de son installation de destruction d'armes chimiques. De ce fait, les niveaux de destruction en sont restés à 0 pour cent pour les armes chimiques de la catégorie 1 et à 39 pour cent (551 tonnes) pour celles de la catégorie 2. La Jamahiriya arabe libyenne s'est engagée à détruire toutes ses armes chimiques de la catégorie 1 d'ici au 31 décembre 2010 et toutes celles de la catégorie 2 d'ici au 31 décembre 2011.
- 1.11 Fédération de Russie : en 2007, la Fédération de Russie a détruit 6 346,961 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 (contre 2 270,651 tonnes en 2006). Au 31 décembre 2007, ce pays avait détruit 9 762,547 tonnes d'agents de guerre chimique de la catégorie 1, soit 24 pour cent de son stock déclaré. Ce stock doit être détruit dans sa totalité d'ici au 29 avril 2012, 45 pour cent devant avoir été détruits au plus tard le 31 décembre 2009. La Fédération de Russie a respecté l'échéance révisée (29 avril 2007) fixée pour la destruction de 20 pour cent de ses armes chimiques déclarées de la catégorie 1.
- 1.12 États-Unis d'Amérique : en 2007, les États-Unis d'Amérique ont détruit 3 082,518 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1 (contre 1 145,719 tonnes en 2006). Au 31 décembre 2007, ce pays avait détruit au total 14 074,585 tonnes d'agents de guerre chimique (soit 51 pour cent du stock déclaré) et avait respecté dès juin 2007 l'échéance révisée (fixée au 31 décembre 2007) pour la destruction de 45 pour cent des armes chimiques de la catégorie 1. Le stock d'armes chimiques de la catégorie 1 des États-Unis doit être détruit avant le 29 avril 2012. Cet État partie n'a pas déclaré d'armes chimiques de la catégorie 2.

- 1.13 Un État partie : Un État partie avait détruit 96 pour cent de son stock déclaré d'armes chimiques de la catégorie 1 à la fin de la période considérée. En application d'une décision prise par le Conseil exécutif en 2006, ce stock doit être détruit au plus tard le 31 décembre 2008. Un État partie n'a pas déclaré de stock d'armes chimiques de la catégorie 2.
- 1.14 On trouvera à l'annexe 2 des informations sur les agents de guerre chimique qui avaient été déclarés comme ayant été détruits au 31 décembre 2007.

Installations de stockage d'armes chimiques

- 1.15 En 2007, des inspections ont été effectuées dans 20 installations de stockage d'armes chimiques dans six États parties. Trois de ces inspections étaient des inspections finales : l'une en Albanie et deux dans Un État partie. Au cours de ces inspections finales, l'OIAC a vérifié que toutes les armes chimiques avaient été enlevées et toute vérification systématique de ces trois installations a dès lors cessé.

Installations de fabrication d'armes chimiques

- 1.16 Au cours de l'année à l'examen, le Secrétariat a confirmé la destruction d'une installation de fabrication d'armes chimiques dans la Fédération de Russie et d'une installation aux États-Unis d'Amérique. Un certificat de conversion a été délivré pour une installation se trouvant dans la Fédération de Russie. Au 31 décembre 2007, 42 des 65 installations de fabrication d'armes chimiques déclarées avaient été détruites et 19 converties. Ces dernières restent sujettes à une vérification systématique. Sur les quatre restantes, une n'avait pas encore été détruite et les trois autres pas encore converties.
- 1.17 S'agissant de la capacité des autres installations de fabrication d'armes chimiques, la Convention prévoit que tous les États parties devront réduire à zéro leur capacité résiduelle de fabrication d'ici au 29 avril 2007⁶. À la fin de la période considérée, le niveau exigé avait été atteint dans 61 des 65 installations déclarées dans 9 des 12 États ayant déclaré des installations de fabrication d'armes chimiques.

Armes chimiques anciennes et armes chimiques abandonnées

- 1.18 Au 31 décembre 2007, neuf États parties avaient déclaré des armes chimiques anciennes, trois avaient déclaré des armes chimiques abandonnées sur leur territoire et un avait déclaré des armes chimiques abandonnées sur le territoire d'un autre État partie. Les quantités déclarées étaient les suivantes : 54 284 armes chimiques anciennes fabriquées avant 1925, 67 085 fabriquées entre 1925 et 1946, 1 106,982 tonnes d'adamsite déclarées comme armes chimiques abandonnées et environ 43 800 munitions déclarées comme armes chimiques abandonnées.
- 1.19 En 2007, des inspections d'armes chimiques anciennes ont été conduites dans six États parties. Malgré d'autres découvertes, la destruction des armes chimiques anciennes déclarées a progressé régulièrement pendant la période considérée. En ce qui concerne les armes chimiques abandonnées, des inspections ont été menées dans un État partie où la préparation des activités de destruction a notablement progressé en 2007.

⁶ Voir les alinéas *a* et *b* du paragraphe 30 de la cinquième partie de l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification").

Agents de lutte antiémeute

- 1.20 En 2007, le Secrétariat a reçu quatre déclarations initiales d'agents de lutte antiémeute et huit déclarations modifiant des types d'agents de lutte antiémeute préalablement déclarés. À la fin de l'année, 125 États parties avaient déclaré des agents de ce type (essentiellement des gaz lacrymogènes) dont 106 des agents de type CS/CB [(chloro-2 phényl) méthylène propanédinitrile], 64 avaient déclaré des agents de type CN (2-chloro 1-phényl-éthanone), 51 avaient déclaré d'autres types d'agents de lutte antiémeute et 16 États parties avaient déclaré posséder de tels agents sans préciser leurs types. On trouvera indiqué à l'annexe 3 le nombre d'États parties qui, au 31 décembre 2007, avaient déclaré des agents de lutte antiémeute, par type d'agent.

VÉRIFICATION DE L'INDUSTRIE

- 1.21 À la fin de la période considérée, 5 734 installations industrielles et sites d'usines ont été déclarés dans le monde entier comme relevant du régime de vérification de l'Article VI de la Convention qui prévoit la vérification des activités non interdites par la Convention. Le tableau ci-après indique, par type, le nombre d'installations qui avaient été déclarées à la fin de la période considérée. Les annexes 4, 5 et 6 contiennent des renseignements, rangés par États parties, sur les installations de fabrication d'armes chimiques déclarées et inspectables relevant du tableau 2 et du tableau 3 et sur d'autres installations de fabrication.

TABLEAU 1 : INSTALLATIONS DÉCLARÉES, PAR TYPE, AU 31 DÉCEMBRE 2007

Type d'installation	Nombre d'États parties ayant présenté une déclaration ⁷	Nombre d'installations et de sites d'usines déclarés	Nombre d'installations et de sites d'usines sujets à inspection ⁸	Nombre d'États parties sujets à inspection
Tableau 1	22	28 ⁹	28	22
Tableau 2	37	475	165	22
Tableau 3	34	514	434	34
AIFPC	79	4 717 ¹⁰	4 533	76

- 1.22 En 2007, le Secrétariat a vérifié les activités déclarées dans 200 installations industrielles et sites d'usines. Il s'agissait de 11 installations du tableau 1, de 42 sites d'usines du tableau 2, de 29 sites d'usines relevant du tableau 3 et de 118 autres installations de fabrication de produits chimiques.
- 1.23 Un certain nombre d'inspections dans des sites d'usines qui se sont révélés être non inspectables (13 inspections soit 11 pour cent, contre en moyenne 7 pour cent les années précédentes) ont fait ressortir l'importance des déclarations présentées au titre de l'Article VI qui soient complètes et justes. Pendant l'année considérée, un certain nombre d'États parties ont fourni au Secrétariat des informations actualisées sur les sites d'usines

⁷ Y compris les déclarations annuelles sur les activités prévues et celles sur les activités passées.

⁸ Au-dessus du seuil fixé pour la vérification par des inspections sur place.

⁹ Ce chiffre comprend huit installations uniques à petite échelle, 18 installations servant à des fins de protection et deux installations servant à des fins médicales, pharmaceutiques et de recherche.

¹⁰ Dont 4 693 se sont révélés être déclarables.

allant de noms et adresses à des groupes de produits et à la production annuelle. Il est vital pour que le Secrétariat puisse planifier et conduire ses activités de vérification efficacement qu'il dispose de tels renseignements à jour.

Transfert de produits chimiques inscrits

- 1.24 En 2007, le Secrétariat a reçu 22 notifications concernant 11 transferts de produits chimiques inscrits au tableau 1 émanant de six États parties. Quatre de ces six États parties étaient indiqués comme États parties exportateurs et trois comme États parties importateurs.
- 1.25 Dans leurs déclarations annuelles sur les activités passées pour 2006, 45 États parties ont présenté au total 559 déclarations de données nationales globales¹¹ de produits chimiques du tableau 2 à destination ou en provenance d'autres États parties. Aucun transfert de produits chimiques inscrits au tableau 2 à destination d'États non parties n'a été signalé en 2006; cependant un État partie a signalé une exportation d'un produit chimique inscrit au tableau 2 vers un État non partie qui a eu lieu en 2005 mais dont on a pris connaissance en 2007.
- 1.26 En outre, 118 États parties ont présenté 1 460 déclarations de données nationales globales¹² sur les importations et exportations de produits chimiques du tableau 3 à destination ou en provenance d'autres États parties. Huit États parties ont exporté cinq produits chimiques du tableau 3 dans cinq États non parties. Un de ces produits chimiques, la triéthanolamine représentait 57 pour cent des 2 469 tonnes de produits chimiques du tableau 3 déclarés comme exportés dans des États non parties en 2006.

ACTIVITÉS D'INSPECTION

- 1.27 En 2007, 426 inspections ont été conduites dans 258 installations ou sites dans 59 États parties. Les inspections effectuées en 2007 sont récapitulées ci-dessous.

¹¹ Les données nationales globales comprennent, entre autres, le volume total des importations et exportations de chaque produit chimique du tableau 2 déclaré par les États exportateurs et importateurs, conformément au paragraphe 1 de la septième partie (A) de l'Annexe sur la vérification de la Convention ("l'Annexe sur la vérification").

¹² Les données nationales globales comprennent, entre autres, le volume total des importations et exportations de chaque produit chimique du tableau 3 déclaré par les États exportateurs et importateurs, conformément au paragraphe 1 de la huitième partie (A) de l'Annexe sur la vérification de la Convention.

TABLEAU 2 : INSPECTIONS EFFECTUÉES EN 2007

Type d'installation	Nombre d'inspections effectuées	Nombre d'installations ou de sites inspectés	Nombre de journées d'inspecteur ¹³
Inspections relatives aux armes chimiques			
IDAC*	169	14	17 462
IFAC*	17	13	258
ISAC*	26	20	810
Armes chimiques abandonnées	6	5	132
Armes chimiques anciennes	6	6	84
DACD ¹⁴	2	0	84
<u>Totaux</u>	<u>226</u>	<u>58</u>	<u>18 830</u>
Inspections au titre de l'Article VI			
Tableau 1	11	11	161
Tableau 2	42	42	1 005
Tableau 3	29	29	474
AIFPC*	118	118	1 577
<u>Totaux</u>	<u>200</u>	<u>200</u>	<u>3 217</u>
Totaux combinés	426	258	22 047

*IDAC = installation de destruction d'armes chimiques; IFAC = installation de fabrication d'armes chimiques; ISAC = installation de stockage d'armes chimiques; AIFPC = autre installation de fabrication de produits chimiques.

- 1.28 Sur les 426 inspections conduites en 2007, 53 pour cent concernaient des armes chimiques et 47 pour cent ont été menées au titre de l'Article VI.

Inspections conduites dans des installations d'armes chimiques

- 1.29 Pendant la période considérée, la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques a continué d'absorber une part importante des ressources consacrées par le Secrétariat à ses activités de vérification. En 2007, celui-ci a effectué 169 inspections ou rotations dans les installations de destruction d'armes chimiques en fonctionnement, qui ont représenté 75 pour cent de toutes les inspections d'armes chimiques pendant l'année considérée, 79 pour cent de toutes les journées d'inspecteur et 93 pour cent des journées d'inspecteur consacrées à des activités liées aux armes chimiques.

Optimisation des activités de vérification dans les installations de destruction d'armes chimiques

- 1.30 En 2007, le Secrétariat a continué de travailler étroitement avec les États parties qui détruisent leurs stocks d'armes chimiques et d'optimiser l'emploi des ressources destinées à

¹³ Nombre de journées consacrées à l'inspection, multiplié par le nombre d'inspecteurs mandatés.

¹⁴ Destruction d'armes chimiques dont l'état est dangereux.

la vérification. Des missions d'examen conjointes ont été menées dans des installations de destruction d'armes chimiques en Inde, en Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique, ce qui a mené à la mise en place de procédures de vérification plus précises, a permis au Secrétariat de réduire la taille de l'équipe envoyée dans une installation et a contribué à trouver les moyens de rendre plus efficaces les inspections des installations de destruction.

Inspections au titre de l'Article VI

- 1.31 Pendant la période considérée, on a enregistré une augmentation du nombre d'inspections inscrites au budget et relevant de l'Article VI qui est passé à 200.

TABLEAU 3 : INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI

Nombre d'inspections au titre de l'Article VI par an						
2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
75	85	132	150	162	180	200

- 1.32 Le Secrétariat a cherché sans cesse les moyens d'optimiser l'utilisation de ses ressources humaines et matérielles pour la conduite des inspections. Les inspections en série (c'est-à-dire plusieurs inspections par mission dans un seul État partie) continuent de jouer un rôle important à cet égard. Pendant la période considérée, plusieurs pays supplémentaires ont accepté de recourir à cette pratique sur leur territoire et le maintien de cette tendance permettra au Secrétariat de chercher à réaliser d'autres économies d'efficacité dans la conduite des inspections au titre de l'Article VI. Pendant la période considérée, le Secrétariat a également poursuivi ses efforts pour optimiser la taille des équipes d'inspection en fonction du type d'installation ou de site d'usines, compte dûment tenu du besoin de veiller à ce que chaque équipe continue de pouvoir s'acquitter de son mandat d'inspection.
- 1.33 Les inspections au titre de l'Article VI réalisées dans 58 États parties en 2007 concernaient 11 installations du tableau 1 (41 pour cent du nombre des installations inspectables), 42 sites d'usines du tableau 2 (26 pour cent), 29 sites d'usines du tableau 3 (8,5 pour cent) et 118 autres installations de fabrication de produits chimiques (2,6 pour cent).
- 1.34 Le processus d'échantillonnage et d'analyse a été instauré en 2006 pour vérifier l'absence de produits chimiques inscrits non déclarés dans des sites d'usines du tableau 2 déclarés. Neuf inspections du tableau 2 avec échantillonnage et analyse ont été menées à bien en 2007. L'expérience acquise en une première étape en matière d'échantillonnage et d'analyse a fait l'objet d'une révision permanente afin qu'il soit possible d'utiliser au mieux ce processus comme outil de vérification.

Inspections par mise en demeure

- 1.35 Aucune inspection par mise en demeure n'a été demandée en 2007. Toutefois le Secrétariat a continué de se tenir fin prêt à conduire des inspections par mise en demeure conformément aux dispositions de la Convention pour le cas où cela lui serait demandé par les États parties.

- 1.36 Dans ce domaine, le Secrétariat a mené les activités suivantes :
- a) un exercice inopiné de deux jours organisé au Siège en mai 2007 sur les procédures et les logistiques;
 - b) un exercice d'inspection par mise en demeure sur le terrain accueilli par le Gouvernement des Pays-Bas en septembre 2007.

Enquêtes sur une allégation d'emploi

- 1.37 Pendant l'année considérée, le Secrétariat n'a reçu des États parties aucune demande d'enquête sur une allégation d'emploi. En prévision d'une telle demande, les États parties ont été invités en 2007 à désigner des experts qualifiés ayant un domaine de compétence particulier auquel il pourrait être fait appel pour une enquête sur une allégation d'emploi concernant des armes chimiques ou des agents de lutte antiémeute utilisés en tant que moyens de guerre. En réponse, il a été procédé à la désignation de 112 criminalistes, toxicologues, épidémiologistes et spécialistes de l'élimination des munitions non explosées, d'engins explosifs improvisés et de gestion des catastrophes.
- 1.38 Le Secrétariat s'est également livré à des activités visant à s'assurer les moyens de procéder à des analyses biomédicales. Pendant l'année considérée, le Conseil consultatif scientifique a publié un rapport¹⁵ dans lequel il formulait un certain nombre de recommandations sur la démarche à suivre.

APPUI TECHNIQUE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION

Essais officiels d'aptitude de l'OIAC

- 1.39 Le programme d'essai officiel d'aptitude de l'OIAC continue d'attirer de nouveaux laboratoires. Deux laboratoires d'États parties qui n'avaient pas participé aux essais antérieurs ont pris part au vingt-deuxième essai officiel d'aptitude de l'OIAC qui a commencé en octobre 2007 et s'achèvera au début de 2008. Pendant la période considérée, l'OIAC a également mené à bien le vingtième essai officiel d'aptitude et organisé le vingt et unième qui s'est déroulé d'avril à juillet 2007.
- 1.40 Pendant la période considérée, le Directeur général a désigné un nouveau laboratoire, compte tenu des bons résultats que celui-ci avait obtenus et du fait qu'il avait satisfait à tous les critères de désignation lors du vingt et unième essai. À la fin de la période considérée, on comptait 19 laboratoires désignés dont sept ont été temporairement suspendus. L'annexe 7 indique le statut de chacun des laboratoires désignés au 31 décembre 2007.

Base de données analytiques centrale de l'OIAC

- 1.41 En 2007, l'OIAC a continué de développer sa base de données analytiques centrale. Le tableau ci-après indique, pour chaque technique d'analyse, le nombre de données analytiques contenues dans la base de données à la fin de chacune des années comprises entre 2000 et 2007.

¹⁵ SAB-9/1 du 14 février 2007.

TABEAU 4 : CONTENU DE LA BASE DE DONNÉES ANALYTIQUES CENTRALE DE L'OIAC

Type de données	Nombre de données analytiques contenues dans la base de données analytiques centrale de l'OIAC à la fin de :							
	2000	2001	2002	2003 ¹⁶	2004	2005	2006	2007
SM ¹⁷	1 169	1 495	2 138	2 824	3 372	3 476	3 571	3 742
IR ¹⁸	422	422	670	713	811	859	903	921
RMN ¹⁹	1 058	1 255	1 305	1 391	1 389	1 389	1 389	1 389
CPG(IR) ²⁰	805	2 011	2 598	3 482	4 244	4 250	4 356	4 370

Achat de matériel

- 1.42 En 2007, l'OIAC a acheté du matériel nécessaire aux équipes d'inspection pour assurer l'efficacité de leurs inspections. Des fonctionnaires du Secrétariat se sont familiarisés avec le nouveau matériel.

AUTRES ACTIVITÉS

Système d'information pour la vérification

- 1.43 L'audit final des modules de l'industrie du système d'information pour la vérification (VIS-industrie) effectué par l'équipe internationale chargée de l'audit de la sécurité a eu lieu en juillet 2007 et le VIS permet maintenant de traiter et de gérer systématiquement les informations et les documents relatifs aux déclarations pour l'industrie.
- 1.44 Lorsqu'ils ont présenté leur déclaration annuelle des activités passées pour 2006, sept États parties ont opté pour une présentation sous forme électronique qui correspondait à environ 25 pour cent de l'ensemble des installations déclarées au titre de l'Article VI. L'option ainsi retenue permet d'éviter l'étape – qui nécessite une main d'œuvre importante – consistant à saisir manuellement les données et permet d'assurer un transfert sans erreur des informations fournies dans les déclarations sur le VIS. Le Secrétariat a également effectué un certain nombre de visites bilatérales et a effectué des présentations aux États parties pour faciliter leur transition vers un système de soumission électronique des déclarations.

¹⁶ Quatre spectres de masse préalablement omis ont été ajoutés à la base de données analytiques centrale de l'OIAC en 2003.

¹⁷ Spectrométrie de masse.

¹⁸ Infrarouge.

¹⁹ Résonance magnétique nucléaire.

²⁰ Chromatographie en phase gazeuse (indice de rétention).

2. COOPÉRATION INTERNATIONALE, ASSISTANCE ET PROTECTION, ET APPUI À L'APPLICATION

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 2.1 Les programmes de coopération internationale mis en œuvre par l'OIAC découlent des dispositions de l'Article XI de la Convention, qui a trait au développement économique et technologique des États parties. Ils ont principalement visé à renforcer les compétences et les moyens liés aux applications pacifiques de la chimie, par l'échange de renseignements scientifiques et techniques, des stages et des projets de recherche, ainsi que le renforcement des compétences analytiques et des capacités techniques des laboratoires des États membres dont les économies sont en développement.

Programme des scientifiques associés

- 2.2 En 2007, dans le cadre de ce programme d'une durée de 10 semaines, des personnes techniquement qualifiées originaires de 22 États membres ont reçu une formation aux divers aspects de la Convention ainsi qu'à diverses pratiques de l'industrie chimique moderne et à la sécurité chimique. Des autorités nationales, des institutions spécialisées, des associations de l'industrie chimique et des entreprises de plusieurs États membres industrialisés (dont les Pays-Bas) ont apporté leur concours à l'organisation des diverses composantes du programme. Nous sommes reconnaissants au Japon d'avoir apporté une contribution financière volontaire à ce programme.

Programme d'appui aux conférences

- 2.3 En 2007, 24 événements tenus dans 21 États parties différents ont reçu un soutien dans le cadre du programme d'appui aux conférences, en vue de faciliter l'échange d'informations scientifiques et techniques dans des domaines liés aux utilisations pacifiques de la chimie. Au nombre de ces événements figuraient la formation à l'analyse chimique et aux essais; les sciences alimentaires et la nutrition; la formation contre le terrorisme chimique, biologique et radiologique; les avancées scientifiques et techniques en chimie; la gestion des déchets; la classification et l'étiquetage des produits chimiques; la toxicologie; les détecteurs chimiques; la chimie et l'économie; l'environnement; la santé; les produits naturels; l'évaluation des risques; un atelier et un exercice de laboratoire sur l'analyse de produits chimiques en rapport avec la Convention; la chimie verte; et la chimie physique et organique. Des scientifiques, des chercheurs, et d'autres personnels techniques originaires de 79 États membres ont bénéficié de ce programme.

Programme d'appui aux stages

- 2.4 Onze stages (destinés à donner de l'expérience en fournissant du travail pendant une période restreinte dans un laboratoire ou un institut de recherche plus avancé dans un autre État membre dans un domaine relatif à l'application de la chimie) ont été organisés dans le cadre du programme d'appui aux stages en 2007. Trois de ces stages ont été financés grâce à une contribution volontaire versée par les Pays-Bas.

Programme d'appui aux projets de recherche

- 2.5 Le programme d'appui aux projets de recherche encourage le développement des connaissances scientifiques et techniques par des recherches dans des domaines liés à

l'utilisation de la chimie à des fins non interdites par la Convention. En 2007, 19 nouveaux projets dans 19 États membres ont reçu un soutien, dont 17 grâce à un financement conjoint avec la Fondation internationale pour la science (FIS), et deux directement gérés par l'OIAC.

Programme d'aide aux laboratoires

- 2.6 À l'aide d'une contribution volontaire de l'Union européenne, cinq laboratoires bénéficiant d'un financement public et situés dans cinq États membres ont reçu du matériel analytique et une assistance technique connexe afin de renforcer leurs capacités en matière d'analyse et de suivi des produits chimiques. De plus, deux autres laboratoires ont reçu une assistance technique dans le cadre de ce programme d'aide aux laboratoires pour leur permettre d'améliorer leurs compétences.

Cours de développement des capacités analytiques

- 2.7 En 2007, cinq cours de deux semaines ont été organisés pour fournir une formation à l'analyse de produits chimiques en rapport avec la Convention. Un total de 66 experts en chimie analytique qualifiés provenant de 50 États membres ont reçu une formation dans le cadre de ces cours, dont trois ont été financés à l'aide d'une contribution volontaire de l'Union européenne, tandis que les deux autres ont été organisés avec l'aide de l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN), à Helsinki (Finlande).

ASSISTANCE ET PROTECTION

- 2.8 Dans le cadre de son Article X sur l'assistance et la protection, la Convention prévoit la fourniture de conseils d'experts aux niveaux national, régional et international en matière d'intervention d'urgence en cas de menace potentielle d'emploi d'armes chimiques. Ce faisant, l'OIAC non seulement reconnaît le droit des États parties de protéger leur population civile contre les armes chimiques, mais elle les aide aussi à trouver un moyen d'unir la communauté internationale contre ce genre d'agression.

Renforcement des capacités nationales

- 2.9 Pendant la période considérée, des cours d'assistance et de protection ont été organisés pour renforcer les capacités nationales de protection dans les pays suivants : Arabie saoudite, Colombie, Costa Rica, Koweït, Malte et Uruguay. À la demande d'un certain nombre d'États parties, des plans de formation régionaux ont été rédigés, fondés sur les besoins de certaines régions en particulier. Les cours de formation régionaux ont été dispensés à l'intention d'une équipe cadre de premiers intervenants dans les sous-régions suivantes : la Caraïbe (financés sur le budget de l'OIAC), l'Asie centrale (financés par des contributions volontaires de la Norvège), l'Afrique de l'est (financés par des contributions volontaires de la République tchèque), et l'Afrique du nord (financés par des contributions volontaires de l'Union européenne).
- 2.10 Le Secrétariat a organisé des cours internationaux d'assistance et de protection à l'intention de premiers intervenants (en collaboration avec les gouvernements des pays suivants : Finlande, République tchèque, Slovaquie et Suisse) ainsi que des cours régionaux, pour les États parties d'Afrique (tenus en Afrique du Sud), les États parties d'Asie (tenus en République de Corée), les États parties d'Afrique du nord (tenus en Serbie), les États

parties du Sud-est asiatique (tenus en Malaisie) et les États parties du Sud-est européen (tenus en Croatie).

- 2.11 Des consultations ont été tenues avec le Bélarus, la République tchèque, l'Italie, la Slovaquie et l'Ukraine, en rapport avec la conclusion d'un accord bilatéral sur la fourniture d'assistance. Des missions techniques pour évaluer et recueillir des informations détaillées sur les offres d'assistance émanant d'États parties au titre du paragraphe 7 de l'Article X ont été effectuées en Chine et en Mongolie. Ces missions étaient parrainées par l'Action commune de l'Union européenne.

Coordination et mobilisation du mécanisme d'intervention internationale

- 2.12 Pendant la période considérée, un atelier s'est tenu à Kiev (Ukraine), sur la coopération entre l'autorité nationale, l'organe local de gestion des urgences et des organisations internationales pour faciliter la prestation d'assistance en temps voulu.
- 2.13 En mars, une formation a été donnée aux membres de l'équipe de coordination et d'évaluation de l'assistance du Secrétariat afin d'entretenir son état de préparation à fournir une assistance au cas où celle-ci serait demandée. La formation comportait des renseignements sur l'évaluation, le recueil et l'analyse rapides des renseignements, ainsi que les méthodes de travail dans des conditions d'urgence internationale.

Obligations des États parties au titre des paragraphes 4 et 7 de l'Article X de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques

- 2.14 Entre l'entrée en vigueur de la Convention et la fin de la période considérée, 114 États parties avaient soumis des informations sur leurs programmes nationaux menés à des fins de protection, en application du paragraphe 4 de l'Article X (voir annexe 8).
- 2.15 Conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 7 de l'Article X, 40 États parties avaient fait des contributions au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance. Au 31 décembre 2007, le Fonds s'élevait à 1 321 152,96 euros (voir annexe 9).
- 2.16 Au 31 décembre 2007, 73 États membres s'étaient acquittés de leurs obligations au titre du paragraphe 7 de l'Article X (voir annexe 10).

Banque de données concernant la protection

- 2.17 Le Secrétariat a terminé la mise en place de la banque de données sur la protection, en application du paragraphe 5 de l'Article X. Cette banque de données est désormais directement accessible aux autorités nationales et aux représentants permanents sur un site contrôlé par mot de passe sur l'Internet.

APPUI À L'APPLICATION

- 2.18 En 2007, les programmes du Secrétariat en matière d'appui à l'application se sont essentiellement attachés à aider des États parties à s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Article VII de la Convention, notamment dans des domaines tels que la création d'autorités nationales en vue d'une liaison efficace avec l'OIAC, la prise de mesures nécessaires pour promulguer la législation, y compris les lois pénales, et adopter des mesures administratives d'application de la Convention, le recensement des activités de

l'industrie chimique et des activités commerciales déclarables, ainsi que la communication de déclarations précises.

Assistance technique

- 2.19 Au total, 21 États membres ont reçu des missions d'assistance technique bilatérale dans les domaines cités ci-dessus; 14 d'entre elles ont été parrainées ou coparrainées par l'Action commune de l'Union européenne.

Réunions régionales et sous-régionales

- 2.20 Six réunions et ateliers régionaux et sous-régionaux à l'intention des autorités nationales et autres fonctionnaires liés à la mise en œuvre de la Convention se sont déroulés au Koweït (en avril), au Chili (en mai), au Bélarus (en juin), en Afrique du Sud (en juillet), au Qatar (en septembre) et au Cameroun (en octobre) pour examiner des aspects pratiques de la mise en œuvre de la Convention.
- 2.21 Un total de trois ateliers sous-régionaux à l'intention de fonctionnaires des douanes, consacrés à l'identification et au suivi précis des transferts de produits chimiques inscrits (financés par l'Action commune de l'Union européenne) ont été organisés en Croatie pour l'Europe de l'Est (en avril), au Viet Nam pour les pays membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) (en avril), et en Zambie pour la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) (en juillet). Deux ateliers sur la rédaction de textes juridiques se sont déroulés à La Haye, en juin, à l'intention d'un groupe choisi d'États membres, et aux Palaos, en août pour les États insulaires du Pacifique. La formation d'accompagnateurs pour les inspections nationales dans les États membres d'Amérique latine et de la Caraïbe a été le thème principal d'un atelier tenu en Argentine, en avril.
- 2.22 Cinq cours de formation à l'intention du personnel de l'autorité nationale ont été organisés par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (en janvier), la France (en mars et octobre), l'Espagne (en juillet) et le Brésil (en septembre). Lors de la préparation du cours de formation au Brésil, des représentants d'États parties et d'États non parties lusophones ont reçu des informations préalables, à La Haye, sur la mise en œuvre de la Convention (en juin).
- 2.23 Le rôle joué par les parlements nationaux dans la promulgation d'une législation nationale de mise en œuvre a fait l'objet d'un débat lors d'une réunion régionale de parlementaires d'Amérique latine et de la Caraïbe, qui s'est tenue en Colombie, en juillet, avec l'appui de fonds provenant de l'Action commune de l'Union européenne.

Neuvième réunion annuelle des autorités nationales

- 2.24 Lors d'une réunion tenue à La Haye, en novembre, le rôle des parlements a aussi été examiné conjointement par un total de 160 parlementaires et de membres du personnel de l'autorité nationale de 74 États parties, un État non partie, et deux organisations internationales. La réunion a été le cadre de 74 consultations entre le Secrétariat et 37 autorités nationales individuelles.

Autres ateliers régionaux

- 2.25 Des questions liées à la mise en œuvre ont été examinées lors d'un atelier sur l'universalité de la Convention en Afrique, tenu en Algérie, au mois de juin. L'importance d'une participation plus active du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dans la mise en œuvre intégrale et efficace de la Convention, y compris dans le cadre du programme de l'OIAC pour le renforcement de la coopération avec l'Afrique, a été évoquée lors du briefing du Secrétariat au sous-comité des Ambassadeurs sur les questions politiques, sociales, humanitaires et culturelles du Groupe ACP, tenu à Bruxelles, en septembre.

3. ORGANES DIRECTEURS

ACTIVITÉS DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

Douzième session ordinaire

- 3.1 Parmi les questions à propos desquelles la Conférence a adopté des décisions à sa douzième session, tenue du 5 au 9 novembre 2007, figurait ce qui suit :
- a) état de la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII;
 - b) universalité de la Convention et poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
 - c) application intégrale de l'Article XI;
 - d) propositions de deux États parties relatives à un plan pluriannuel de paiement en vue de régulariser le paiement des contributions annuelles en souffrance;
 - e) ajustement du barème des contributions de l'Argentine pour 2003;
 - f) amendement de l'alinéa *a* du paragraphe 3.2 du statut du personnel;
 - g) budget-programme de l'OIAC pour 2008.
- 3.2 À cette même session, la Conférence a chargé le Conseil de mener d'intenses délibérations en vue d'élaborer des mesures d'assistance d'urgence aux États membres, notamment en ce qui concerne les victimes d'armes chimiques, comme le prévoit l'Article X de la Convention, et de rendre compte à la Conférence, à sa treizième session, et de présenter toute recommandation appropriée.
- 3.3 La Conférence a aussi pris note de la nécessité de nommer un nouveau facilitateur et de reprendre les activités du groupe de travail à composition non limitée sur la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique.
- 3.4 La Conférence a aussi estimé que le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention a été tout particulièrement l'occasion de se souvenir de toutes les victimes d'armes chimiques et de réaffirmer le vaste engagement à l'égard du multilatéralisme ainsi qu'à l'objet et au but de la Convention. Plusieurs événements ont été tenus tout au long de l'année pour célébrer cet anniversaire.

ACTIVITÉS DU CONSEIL EXÉCUTIF

- 3.5 Pendant la période considérée, le Conseil a examiné des rapports du Secrétariat sur l'état de la mise en œuvre de la Convention, notamment en ce qui concerne les activités de vérification ainsi que l'application des Articles X et XI.
- 3.6 Le Président et d'autres représentants du Conseil ont effectué une mission du 21 au 24 octobre 2007 sur une installation de destruction d'armes chimiques aux États-Unis d'Amérique pour examiner les progrès réalisés et les efforts en cours en vue d'une destruction complète.
- 3.7 Le Conseil a également :
- a) examiné les progrès de la destruction d'armes chimiques et de la destruction ou de la conversion d'installations de fabrication d'armes chimiques, et adopté des décisions s'y rapportant;
 - b) suivi les progrès de l'exécution du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII, et renvoyé à la Conférence l'examen des recommandations relatives à cette question;
 - c) approuvé une recommandation faite à la Conférence concernant l'amendement de l'alinéa *a* du paragraphe 3.2 du statut du personnel de l'OIAC, et a pris plusieurs autres décisions sur des questions financières;
 - d) pris des décisions sur des questions ayant trait à l'industrie chimique;
 - e) suivi l'exécution du plan d'action pour l'universalité de la Convention;
 - f) approuvé des accords d'installation entre l'OIAC et plusieurs États parties.

ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES

- 3.8 La Commission pour le règlement des litiges relatifs à la confidentialité a tenu sa neuvième réunion du 30 mai au 1^{er} juin et a, entre autres, examiné plus avant son règlement.

- 3.9 Le Conseil scientifique consultatif a achevé sa neuvième session en février et sa dixième session en mai; il y a examiné et formulé des recommandations sur plusieurs points, dont : les travaux du groupe de travail temporaire sur les échantillons biomédicaux et sur l'échantillonnage et l'analyse, la préparation du rapport initial du Conseil scientifique consultatif à la deuxième Conférence d'examen, et une mise à jour relative à l'enseignement et à la transmission du savoir dans le contexte de la Convention. Le Conseil scientifique consultatif a aussi examiné l'institution d'un groupe de travail temporaire sur les avancées dans la science et les techniques et leur impact éventuel sur la mise en œuvre de la Convention. Ce groupe de travail devrait en principe se réunir à l'automne 2008.
- 3.10 L'Organe consultatif sur les questions administratives et financières a tenu sa vingt-deuxième session en juin et sa vingt-troisième en septembre. À ces sessions, il a formulé des recommandations sur plusieurs sujets, y compris le budget-programme de 2008 et le plan à moyen terme pour 2008-2010.
- 3.11 À sa douzième session, la Conférence a examiné et noté un rapport du Comité des relations avec le pays hôte concernant le résultat des activités de ce dernier depuis sa création (C-12/HCC.1, du 11 octobre 2007).

4. RELATIONS EXTÉRIEURES

UNIVERSALITÉ

- 4.1 Conformément aux dispositions du plan d'action adopté par le Conseil en 2003 (EC-M-23/DEC.3 du 24 octobre 2003) et aux décisions ultérieures de la Conférence en 2005 (C-10/DEC.11 du 10 novembre 2005) et 2006 (C-11/DEC.8 du 7 décembre 2006), le Secrétariat a continué de mener plusieurs activités visant à promouvoir l'adhésion universelle à la Convention.
- 4.2 Avec l'adhésion à la Convention en 2007 de la Barbade et du Congo, il restait 12 États non parties : cinq États signataires (Bahamas, Guinée-Bissau, Israël, Myanmar et République dominicaine) et sept États non signataires (Angola, Égypte, Iraq, Liban, République arabe syrienne, République démocratique populaire de Corée et Somalie). Le Secrétariat a également reçu des informations indiquant que des mesures internes pour préparer l'adhésion à la Convention avaient été prises aux Bahamas, en République dominicaine, en Iraq, au Liban et en Guinée-Bissau.
- 4.3 Un atelier régional sur l'universalité et la mise en œuvre de la Convention en Afrique s'est tenu à Alger (Algérie) les 18 et 19 juin au titre de l'Action commune 2006 de l'Union européenne concernant le soutien aux activités de l'OIIAC. Des représentants de quatre États non parties (Angola, Congo, Égypte et Guinée-Bissau) ont participé à cet événement, ainsi que des représentants de 25 États parties et de 4 organisations internationales (l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la Ligue des États arabes). Les objectifs de l'atelier étaient, entre autres, de promouvoir la sensibilisation à la Convention et l'importance d'atteindre l'universalité en Afrique, ainsi que d'encourager la mise en œuvre complète et effective de la Convention dans cette région.
- 4.4 Le Secrétariat a également organisé un atelier de formation à Amman (Jordanie) à l'intention de responsables irakiens qui seraient impliqués dans la mise en œuvre de la Convention une fois l'Iraq devenu État partie. C'était le quatrième programme de ce type pour l'Iraq. Une mission d'assistance technique s'est rendue à Beyrouth afin de faciliter le

processus d'adhésion du Liban à la Convention, et des représentants d'États non parties ont été parrainés pour plusieurs activités de l'OIAC organisées au siège et dans les États membres.

- 4.5 Des contacts continus avec des États non parties se sont poursuivis tout au long de l'année. Le Directeur général a rencontré des représentants de certains de ces États (Angola, Congo, Égypte et Guinée-Bissau) à Alger (Algérie) en marge de l'atelier mentionné au paragraphe 4.3 ci-dessus; à l'occasion de sa déclaration habituelle devant la première Commission de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies à New York, il a rencontré des représentants du Congo, de la République dominicaine, de l'Égypte, d'Iraq, du Liban, de Myanmar et de Somalie. Il s'est également déplacé en Égypte à l'invitation du Conseil égyptien aux affaires étrangères basé au Caire et a été reçu par la Ministre déléguée en charge du Cabinet du Ministère égyptien des affaires étrangères. Peu de temps après, au siège de l'OIAC, le Directeur général a reçu une délégation israélienne conduite par la Directrice générale adjointe pour les affaires stratégiques du Ministère israélien des affaires étrangères.
- 4.6 Des représentants du Secrétariat se sont rendus dans les trois missions diplomatiques des États non parties d'Amérique latine et des Caraïbes basées à Londres (Bahamas, Barbade et République dominicaine) et les trois missions diplomatiques des États africains non parties basées à Bruxelles (Angola, Congo et Guinée-Bissau), où ils ont fait le point sur la Convention et les avantages à y adhérer.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

- 4.7 Pendant la période considérée, le Directeur général s'est rendu dans 19 États parties²¹ dans le cadre de la célébration du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
- 4.8 Dans le même temps, le Secrétariat a continué ses efforts pour établir des contacts avec d'autres organisations internationales et les renforcer, surtout avec celles qui ont des objectifs communs dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. En particulier, la coopération entre l'ONU et l'OIAC, dans le cadre de l'accord qui régit leurs relations signé en octobre 2000, a progressé de façon efficace.
- 4.9 En 2007, le Directeur général a fait le point à une réunion du Conseil de sécurité chargée d'examiner la "coopération entre le Conseil de sécurité et les Organisations Internationales sur la mise en œuvre des résolutions 1540 (2004) et 1673 (2006)" qui s'est tenue en février 2007. Il a également pris la parole devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies au cours de la 62^e session de l'Assemblée générale. Dans le cadre de sa contribution aux efforts mondiaux de lutte contre le terrorisme, tenant dûment compte de son statut indépendant et agissant dans le strict respect de son mandat, l'OIAC a participé à tous les événements régionaux organisés pendant l'année au sujet de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité de l'ONU.

²¹

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Argentine, Belgique, Canada, Chili, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Italie, Japon, Mexique, Pérou, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse.

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS ET LE PUBLIC

- 4.10 La contribution de la Convention à la sécurité mondiale collective et le rôle de l'OIAC dans l'assurance de la mise en œuvre intégrale de la Convention ont continué de recevoir une reconnaissance accrue de la part des médias du monde au cours de l'année considérée. Afin d'accroître la sensibilisation à la Convention et de célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention, en particulier, le Service des relations avec les médias et le public a appuyé plusieurs projets et activités de l'OIAC, y compris des ateliers organisés par l'OIAC et les États membres, pour marquer cet événement unique. En outre, les activités de sensibilisation de l'OIAC dans toutes les régions ont généré un niveau de demande plus élevé pour les publications de l'OIAC.
- 4.11 Pendant l'année, le nombre de présentations faites à des institutions académiques et des groupes civils a également augmenté. Des médias audiovisuels ont mené des interviews du Directeur général, dont les préparatifs ont été coordonnés par le Service des relations avec les médias et le public. La sensibilisation médiatique a également eu lieu pour des événements de l'OIAC se déroulant conjointement avec des visites officielles du Directeur général à des États parties accueillant lesdits événements, qui ont attiré plus d'attention sur le mandat et les activités de l'OIAC. Au cours de la période considérée, 1 000 rapports et articles sur l'OIAC ont été publiés par la presse écrite, audiovisuelle et internet dans le monde.
- 4.12 Le site web de l'OIAC (www.opcw.org) continue de demeurer la méthode la plus rentable de diffusion de documents et d'informations. En 2007, on a enregistré quelque 3,6 millions de visites de pages, comparé à 2,2 millions en 2006.

ACCORD DE SIÈGE

- 4.13 Conformément à une décision de la onzième session de la Conférence (C-11/DEC.9 du 7 décembre 2006), le Comité des relations avec le pays hôte ("le Comité") a été créé le 10 mai 2007. Le président du Conseil agit en temps que président du comité, qui se compose de deux représentants de chaque groupe régional²², d'un représentant du pays hôte²³ et du Directeur général.
- 4.14 En 2007, le Comité a tenu plusieurs réunions pour discuter, entre autres, des questions liées à la mise en œuvre de l'Accord de siège, aux privilèges et immunités des représentations permanentes et du personnel de l'OIAC, aux procédures actuelles pour les personnalités de marque et à la création d'un point de contrôle des passeports réservé aux diplomates à l'aéroport de Schiphol.
- 4.15 Le Comité a fait rapport sur les progrès réalisés dans ses travaux à la Conférence des États parties à sa douzième session (C-12/HCC.1 du 11 octobre 2007).

²²

Les groupes régionaux sont représentés comme suit : Afrique du Sud et Algérie pour le groupe des États parties d'Afrique; Pakistan et République islamique d'Iran pour le groupe des États parties d'Asie; Croatie et Fédération de Russie pour le groupe des États parties d'Europe orientale; Guatemala et Mexique pour le groupe des États parties d'Amérique latine et des Caraïbes; États-Unis d'Amérique et Suisse pour le groupe des États parties d'Europe occidentale et autres États.

²³

S. E. M. Maarten W. J. Lak, représentant permanent des Pays-Bas à l'OIAC, a été nommé par cet État partie pour être membre du Comité.

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION

QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGÉTAIRES

Service des ressources humaines

- 5.1 Le Service des ressources humaines a continué d'exercer sa fonction de ressources humaines et de fixer les conditions des programmes, tout en continuant à rationaliser et améliorer les services. À la lumière de la politique de la durée de service et de la rotation régulière de personnel, le Service des ressources humaines a continué de faire des progrès dans tous les domaines de fonctionnement. Il a mis en œuvre un système de gestion des documents dans lequel les autorisations de voyage sont gérées électroniquement afin de réduire le temps de traitement et d'assurer un meilleur service aux clients. Des résultats ont également été obtenus dans la mise en œuvre en cours des nouvelles politiques et procédures de ressources humaines en ce que quatre nouvelles directives administratives ont été publiées, y compris une sur le congé de paternité et une sur l'option de la somme forfaitaire pour certains types de voyages.

Service du budget, de la planification et des finances

- 5.2 Le Service du budget, de la planification et des finances a aidé le Directeur général à veiller à une saine gestion financière au cours de l'année, par l'application correcte du Règlement financier et des Règles de gestion financière. Ceci a compris la préparation d'un budget à croissance nulle pour 2008 et la favorisation de discussions en rapport avec le budget. Le Service du budget, de la planification et des finances a maintenu sa communication transparente et ponctuelle de rapports internes et externes sur la position financière de l'OIAC ainsi que la rationalisation de certains aspects de ses travaux habituels, tels que les décaissements, la perception des recettes et la trésorerie. Le Service du budget, de la planification et des finances a également aidé les agents certificateurs, les chefs de programme et le Conseil d'administration de la Caisse de prévoyance à exercer leurs responsabilités. La situation financière de l'OIAC au 31 décembre 2007 figure à l'annexe 11. Le 11 décembre 2007, le Service du budget, de la planification et des finances a été séparé en deux unités distinctes : celle du budget, de la planification et du contrôle et celle des finances et des comptes.

Service des services d'information

- 5.3 Le VIS-Industrie a réussi l'audit de la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité, ce qui a mené à sa mise en œuvre, et il a progressé vers la phase II de la base de données analytiques centrale de l'OIAC. Un système automatisé de gestion des voyages (TANGO) a également été créé en plus de la phase I du module électronique SMARTStream de gestion des achats. Des connexions internet ont été installées sur les ordinateurs de bureau des membres du personnel des zones du réseau non sécurisé, améliorant ainsi l'efficacité opérationnelle. Suite à l'achèvement d'un cycle intégral de remplacement, les membres du personnel se sont maintenant vu attribuer de nouveaux ordinateurs. Le Service des services d'information a également diffusé une version majeure du portail intranet, améliorant ainsi le partage des connaissances au sein du Secrétariat.

Service des achats et de la logistique

- 5.4 Un total de 755 ordres d'achat a été émis en 2007 pour une valeur de 10 557 567,24 euros. Ceux-ci ont été attribués à des fournisseurs de 16 pays, avec 73 pour cent des achats réalisés aux Pays-Bas. L'unité des Services généraux a passé 30 contrats en rapport avec la location des locaux, la maintenance, les équipements collectifs et les services en lien avec l'infrastructure pour le siège et l'installation de Rijswijk. En ce qui concerne les voyages officiels, des autorisations de voyage ont été émises pour 82 conférences et réunions; 3 996 billets ont été achetés pour des voyages pour un coût total de 3 753 202 euros.

Service de la formation et du perfectionnement du personnel

- 5.5 En 2007, la gestion de la formation et du perfectionnement du personnel a été décentralisée dans les divisions, les rendant responsables et tenues de rendre compte de la formation de leur personnel, tandis que le Service de la formation et du perfectionnement du personnel gardait un rôle pivot de politique et de stratégie. Une question centrale était la gestion cohérente de cette décentralisation parmi les divisions d'une manière homogène et harmonieuse. Les questions en rapport avec la transition vers la décentralisation ont été suivies de près par le Comité de la formation.

CONTRÔLE INTERNE

- 5.6 En 2007, le Bureau du contrôle interne a publié un total de 15 rapports finals couvrant les domaines suivants : les avances en espèces et arrangements pour les activités extérieures de l'OIAC, l'état et la gestion des contributions volontaires supplémentaires ("comptes C") à la Caisse de prévoyance de l'OIAC, la complétude de la documentation des ressources humaines, l'utilisation de cartes de crédit et la mise en œuvre de l'Action commune 2007 de l'Union européenne (missions d'audit internes). Une enquête sur la perte d'espèces a été menée à la demande du Directeur général. Le Vérificateur de la confidentialité a audité la sécurité physique et logique des ordinateurs portables utilisés pour les inspections, les modules du système d'information pour la vérification mis en œuvre pour l'industrie, la planification des missions d'inspection individuelles et la réception, la validation et l'enregistrement de l'information confidentielle. Il a également publié un projet de rapport sur les procédures liées à la sécurité des communications. Cinq rapports finals d'évaluation ont été remis sur la gestion des archives au Secrétariat des organes directeurs, la gestion du système de gestion de la correspondance, les programmes et activités du Service de la formation et du perfectionnement du personnel et ceux du Service de la santé et de la sécurité ainsi que le système de gestion du courrier. Le rôle du Bureau du contrôle interne en tant que conseiller de gestion s'est significativement accru. Le pourcentage cumulé de mise en œuvre des recommandations du Bureau du contrôle interne pour 2007 était d'environ 87 pour cent à la fin de la période considérée, ce qui était significativement supérieur aux années précédentes.
- 5.7 Comme prévu, le Conseil néerlandais d'accréditation, le *Raad voor Accreditatie* (RvA), a effectué son évaluation annuelle du système de management de la qualité du Secrétariat. Le RvA n'a relevé que trois points de non-conformité aux normes d'accréditation et n'a fait que quelques observations mineures. Le Secrétariat apportera toutes les mesures correctives avant la fin de janvier 2008. Le Comité directeur pour la qualité a été remplacé pendant la période considérée par le Comité technique du système de management de la

qualité, avec un nouveau mandat portant essentiellement sur les agréments des unités (le Bureau du contrôle interne et le laboratoire de l'OIAC).

ACTIVITÉS JURIDIQUES

- 5.8 Tout au long de la période considérée, les contributions du Bureau du conseiller juridique ont été centrales pour fournir une assistance sur la mise en œuvre nationale de la Convention aux États parties le demandant, conformément à l'alinéa *e* du paragraphe 38 de l'Article VIII de la Convention, ainsi qu'à la décision sur la poursuite de la relance du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII adoptée par la Conférence à sa onzième session (C-11/DEC.4 du 6 décembre 2006). Le Bureau du conseiller juridique a collaboré à 30 cours de formation, ateliers, missions d'assistance technique et autres activités liées à la mise en œuvre nationale. Il a également formulé des observations sur 44 projets de législation et réglementations subsidiaires qui avaient été présentés par 35 États parties et il a continué de fournir des informations sur la mise en œuvre de la législation et sur les mesures administratives de mise en œuvre à la demande d'États parties.
- 5.9 Le Secrétariat a continué de négocier avec des États parties des accords bilatéraux relatifs aux privilèges et immunités au titre de l'Article VIII de la Convention. Un accord de ce type a été conclu par le Conseil.
- 5.10 Le Bureau du conseiller juridique a représenté l'OIAC dans cinq affaires en jugement devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. Il a aussi régulièrement fourni des avis juridiques à des États parties, aux organes directeurs et à d'autres unités du Secrétariat.
- 5.11 On trouvera à l'annexe 12 du présent rapport la liste des accords internationaux et des instruments juridiques que le Secrétariat a enregistrés au cours de la période considérée.

CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ

- 5.12 En 2007, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a achevé sa quatrième année complète de fonctionnement intégré; toutes les ressources du Secrétariat en matière de confidentialité, de sécurité de l'infotechnologie et de sécurité physique ont été utilisées conjointement pour appuyer le travail de l'Organisation. Au cours de l'année, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a mis au point une nouvelle édition du manuel des procédures de confidentialité de l'OIAC et une nouvelle politique de sécurité de l'information, aidant à veiller à ce que la capacité du Secrétariat à protéger les données sensibles suive les initiatives de l'infotechnologie. Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a également achevé un supplément sur la confidentialité au Manuel de déclaration pour aider les États parties à préparer et à remettre les documents confidentiels. Pour ce qui concerne la sécurité de l'infotechnologie, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a fait passer au Secrétariat avec succès un audit externe final effectué par la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité, laquelle a approuvé complètement l'utilisation du module Industrie du système d'information pour la vérification sur le réseau sécurisé du Secrétariat. Dans le domaine de la sécurité physique, en initiant un accord formel de participation aux arrangements de sécurité des voyages de l'ONU, le Bureau de la confidentialité et de la sûreté a augmenté encore la capacité du Secrétariat à protéger son personnel – et les informations qu'ils ont avec eux – lors des déplacements officiels. Pris

dans leur ensemble, ces progrès ont amélioré la capacité du Bureau de la confidentialité et de la sûreté à s'acquitter des prescriptions de son mandat.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

- 5.13 Il n'y a eu aucun retard dans le maintien de l'état de préparation de santé et de sécurité pour les missions, en dépit d'une activité accrue. L'introduction d'outils de planification de la sécurité basés sur l'intranet et de tests de compétence pour les agents actifs à destination des inspecteurs a amélioré la pratique de sécurité d'ensemble. Au cours de 2007, aucun accident ou incident n'a nécessité un temps d'arrêt de travail significatif, que ce soit au siège ou lors d'inspections. Le pourcentage de congés de maladie rapporté était de 3,7 pour cent (2,4 pour cent en 2006). L'inspection annuelle des lieux de travail a révélé que les normes de santé et de sécurité de l'OIAC étaient appliquées de manière satisfaisante.

PROJETS SPÉCIAUX

Dixième anniversaire

- 5.14 En 2007 le Secrétariat a préparé et coordonné les activités pour marquer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Le Secrétariat a organisé l'inauguration, par sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas, du mémorial permanent en hommage à toutes les victimes d'armes chimiques, après une cérémonie solennelle, le 9 mai 2007.
- 5.15 Le Forum académique de l'OIAC a eu lieu les 18 et 19 septembre 2007. Le Forum de l'OIAC sur l'industrie et la protection s'est déroulé les 1^{er} et 2 novembre. Environ 200 représentants d'autorités nationales, de l'industrie chimique, des universitaires, des scientifiques, des diplomates et des décideurs politiques ont participé à chacun de ces forums.
- 5.16 À l'occasion du dixième anniversaire, le Secrétariat a aidé les États membres et leurs institutions à organiser environ 40 activités nationales, telles que l'organisation d'expositions, la promotion de la publication d'articles et de monographies, l'émission de timbres et l'organisation de conférences ou de symposiums sur des questions liées à la Convention. Le Secrétariat a fourni aux États membres du matériel d'exposition pour le dixième anniversaire qui comprenait des brochures, des dépliants et des présentations.
- 5.17 Le Secrétariat a apporté son soutien à la tenue d'une réunion de haut niveau, organisée par la Pologne et les Pays-Bas, pour marquer le dixième anniversaire de la création de l'OIAC et de l'entrée en vigueur de la Convention. Elle a eu lieu à l'ONU à New York, le 27 septembre, au cours de la 62^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Quarante ministres des affaires étrangères et des représentants de 124 États ont participé à la réunion.

Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme

- 5.18 Le Secrétariat a continué d'apporter son soutien au groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme. Dans le cadre du groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme, le Secrétariat a organisé une visite à l'OIAC du Président du Comité 1540 (qui a été créé suite à la résolution 1540 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies).

Annexe 1

ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2007²⁴

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
1.	Afghanistan	14-01-93	24-09-03	24-10-03
2.	Afrique du Sud	14-01-93	13-09-95	29-04-97
3.	Albanie	14-01-93	11-05-94	29-04-97
4.	Algérie	13-01-93	14-08-95	29-04-97
5.	Allemagne	13-01-93	12-08-94	29-04-97
6.	Andorre		27-02-03[a]	29-03-03
7.	Antigua-et-Barbuda		29-08-05[a]	28-09-05
8.	Arabie saoudite	20-01-93	09-08-96	29-04-97
9.	Argentine	13-01-93	02-10-95	29-04-97
10.	Arménie	19-03-93	27-01-95	29-04-97
11.	Australie	13-01-93	06-05-94	29-04-97
12.	Autriche	13-01-93	17-08-95	29-04-97
13.	Azerbaïdjan	13-01-93	29-02-00	30-03-00
14.	Bahreïn	24-02-93	28-04-97	29-04-97
15.	Bangladesh	14-01-93	25-04-97	29-04-97
16.	Barbade		07-03-07[a]	06-04-97
17.	Bélarus	14-01-93	11-07-96	29-04-97
18.	Belgique	13-01-93	27-01-97	29-04-97
19.	Belize		01-12-03[a]	31-12-03
20.	Bénin	14-01-93	14-05-98	13-06-98
21.	Bhoutan	24-04-97	18-08-05	17-09-05
22.	Bolivie	14-01-93	14-08-98	13-09-98
23.	Bosnie-Herzégovine	16-01-97	25-02-97	29-04-97
24.	Botswana		31-08-98[a]	30-09-98
25.	Brésil	13-01-93	13-03-96	29-04-97
26.	Brunéi Darussalam	13-01-93	28-07-97	27-08-97
27.	Bulgarie	13-01-93	10-08-94	29-04-97
28.	Burkina Faso	14-01-93	08-07-97	07-08-97
29.	Burundi	15-01-93	04-09-98	04-10-98
30.	Cambodge	15-01-93	19-07-05	18-08-05
31.	Cameroun	14-01-93	16-09-96	29-04-97
32.	Canada	13-01-93	26-09-95	29-04-97

²⁴ États non parties : au 31 décembre 2007, cinq États signataires n'avaient pas encore ratifié la Convention : Bahamas, Guinée-Bissau, Israël, Myanmar et République dominicaine. Le Congo a déposé son instrument de ratification le 4 décembre 2007, la Convention entrant en vigueur pour cet État le 3 janvier 2008. En outre, sept États n'avaient ni signé la Convention ni adhéré à celle-ci : Angola, Égypte, Iraq, Liban, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée et Somalie.
Dans ce tableau "[a]" signifie "dépôt de l'instrument d'adhésion" et "[d]" signifie "dépôt de l'instrument de succession".

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
33.	Cap-Vert	15-01-93	10-10-03	09-11-03
34.	Chili	14-01-93	12-07-96	29-04-97
35.	Chine	13-01-93	25-04-97	29-04-97
36.	Chypre	13-01-93	28-08-98	27-09-98
37.	Colombie	13-01-93	05-04-00	05-05-00
38.	Comores	13-01-93	18-08-06	17-09-06
39.	Costa Rica	14-01-93	31-05-96	29-04-97
40.	Côte d'Ivoire	13-01-93	18-12-95	29-04-97
41.	Croatie	13-01-93	23-05-95	29-04-97
42.	Cuba	13-01-93	29-04-97	29-05-97
43.	Danemark	14-01-93	13-07-95	29-04-97
44.	Djibouti	28-09-93	25-01-06	24-02-06
45.	Dominique	02-08-93	12-02-01	14-03-01
46.	El Salvador	14-01-93	30-10-95	29-04-97
47.	Émirats arabes unis	02-02-93	28-11-00	28-12-00
48.	Équateur	14-01-93	06-09-95	29-04-97
49.	Érythrée		14-02-00[a]	15-03-00
50.	Espagne	13-01-93	03-08-94	29-04-97
51.	Estonie	14-01-93	26-05-99	25-06-99
52.	États-Unis d'Amérique	13-01-93	25-04-97	29-04-97
53.	Éthiopie	14-01-93	13-05-96	29-04-97
54.	ex-République yougoslave de Macédoine		20-06-97[a]	20-07-97
55.	Fédération de Russie	13-01-93	05-11-97	05-12-97
56.	Fidji	14-01-93	20-01-93	29-04-97
57.	Finlande	14-01-93	07-02-95	29-04-97
58.	France	13-01-93	02-03-95	29-04-97
59.	Gabon	13-01-93	08-09-00	08-10-00
60.	Gambie	13-01-93	19-05-98	18-06-98
61.	Géorgie	14-01-93	27-11-95	29-04-97
62.	Ghana	14-01-93	09-07-97	08-08-97
63.	Grèce	13-01-93	22-12-94	29-04-97
64.	Grenade	09-04-97	03-06-05	03-07-05
65.	Guatemala	14-01-93	12-02-03	14-03-03
66.	Guinée	14-01-93	09-06-97	09-07-97
67.	Guinée équatoriale	14-01-93	25-04-97	29-04-97
68.	Guyana	06-10-93	12-09-97	12-10-97
69.	Haïti	14-01-93	22-02-06	24-03-06
70.	Honduras	13-01-93	29-08-05	28-09-05
71.	Hongrie	13-01-93	31-10-96	29-04-97
72.	Îles Cook	14-01-93	15-07-94	29-04-97
73.	Îles Marshall	13-01-93	19-05-04	18-06-04
74.	Îles Salomon		23-09-04[a]	23-10-04
75.	Inde	14-01-93	03-09-96	29-04-97

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
76.	Indonésie	13-01-93	12-11-98	12-12-98
77.	Iran (République islamique d')	13-01-93	03-11-97	03-12-97
78.	Irlande	14-01-93	24-06-96	29-04-97
79.	Islande	13-01-93	28-04-97	29-04-97
80.	Italie	13-01-93	08-12-95	29-04-97
81.	Jamahiriya arabe libyenne		06-01-04[a]	05-02-04
82.	Jamaïque	18-04-97	08-09-00	08-10-00
83.	Japon	13-01-93	15-09-95	29-04-97
84.	Jordanie		29-10-97[a]	28-11-97
85.	Kazakhstan	14-01-93	23-03-00	22-04-00
86.	Kenya	15-01-93	25-04-97	29-04-97
87.	Kirghizistan	22-02-93	29-09-03	29-10-03
88.	Kiribati		07-09-00[a]	07-10-00
89.	Koweït	27-01-93	29-05-97	28-06-97
90.	Lesotho	07-12-94	07-12-94	29-04-97
91.	Lettonie	06-05-93	23-07-96	29-04-97
92.	Libéria	15-01-93	23-02-06	25-03-06
93.	Liechtenstein	21-07-93	24-11-99	24-12-99
94.	Lituanie	13-01-93	15-04-98	15-05-98
95.	Luxembourg	13-01-93	15-04-97	29-04-97
96.	Madagascar	15-01-93	20-10-04	19-11-04
97.	Malaisie	13-01-93	20-04-00	20-05-00
98.	Malawi	14-01-93	11-06-98	11-07-98
99.	Maldives	01-10-93	31-05-94	29-04-97
100.	Mali	13-01-93	28-04-97	29-04-97
101.	Malte	13-01-93	28-04-97	29-04-97
102.	Maroc	13-01-93	28-12-95	29-04-97
103.	Maurice	14-01-93	09-02-93	29-04-97
104.	Mauritanie	13-01-93	09-02-98	11-03-98
105.	Mexique	13-01-93	29-08-94	29-04-97
106.	Micronésie (États fédérés de)	13-01-93	21-06-99	21-07-99
107.	Monaco	13-01-93	01-06-95	29-04-97
108.	Mongolie	14-01-93	17-01-95	29-04-97
109.	Monténégro		23-10-06[d]	03-06-06
110.	Mozambique		15-08-00[a]	14-09-00
111.	Namibie	13-01-93	27-11-95	29-04-97
112.	Nauru	13-01-93	12-11-01	12-12-01
113.	Népal	19-01-93	18-11-97	18-12-97
114.	Nicaragua	09-03-93	05-11-99	05-12-99
115.	Niger	14-01-93	09-04-97	29-04-97
116.	Nigéria	13-01-93	20-05-99	19-06-99
117.	Nioué		21-04-05[a]	21-05-05
118.	Norvège	13-01-93	07-04-94	29-04-97
119.	Nouvelle-Zélande	14-01-93	15-07-96	29-04-97

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
120.	Oman	02-02-93	08-02-95	29-04-97
121.	Ouganda	14-01-93	30-11-01	30-12-01
122.	Ouzbékistan	24-11-95	23-07-96	29-04-97
123.	Pakistan	13-01-93	28-10-97	27-11-97
124.	Palaos		03-02-03[a]	05-03-03
125.	Panama	16-06-93	07-10-98	06-11-98
126.	Papouasie-Nouvelle-Guinée	14-01-93	17-04-96	29-04-97
127.	Paraguay	14-01-93	01-12-94	29-04-97
128.	Pays-Bas	14-01-93	30-06-95	29-04-97
129.	Pérou	14-01-93	20-07-95	29-04-97
130.	Philippines	13-01-93	11-12-96	29-04-97
131.	Pologne	13-01-93	23-08-95	29-04-97
132.	Portugal	13-01-93	10-09-96	29-04-97
133.	Qatar	01-02-93	03-09-97	03-10-97
134.	République centrafricaine	14-01-93	20-09-06	20-10-06
135.	République de Corée	14-01-93	28-04-97	29-04-97
136.	République de Moldova	13-01-93	08-07-96	29-04-97
137.	République démocratique du Congo	14-01-93	12-10-05	11-11-05
138.	République démocratique populaire lao	13-05-93	25-02-97	29-04-97
139.	République tchèque	14-01-93	06-03-96	29-04-97
140.	République-Unie de Tanzanie	25-02-94	25-06-98	25-07-98
141.	Roumanie	13-01-93	15-02-95	29-04-97
142.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	13-01-93	13-05-96	29-04-97
143.	Rwanda	17-05-93	31-03-04	30-04-04
144.	Sainte-Lucie	29-03-93	09-04-97	29-04-97
145.	Saint-Kitts-et-Nevis	16-03-94	21-05-04	20-06-04
146.	Saint-Marin	13-01-93	10-12-99	09-01-00
147.	Saint-Siège	14-01-93	12-05-99	11-06-99
148.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	20-09-93	18-09-02	18-10-02
149.	Samoa	14-01-93	27-09-02	27-10-02
150.	Sao Tomé-et-Principe		09-09-03[a]	09-10-03
151.	Sénégal	13-01-93	20-07-98	19-08-98
152.	Serbie ²⁵		20-04-00[a]	20-05-00
153.	Seychelles	15-01-93	07-04-93	29-04-97
154.	Sierra Leone	15-01-93	30-09-04	30-10-04
155.	Singapour	14-01-93	21-05-97	20-06-97
156.	Slovaquie	14-01-93	27-10-95	29-04-97
157.	Slovénie	14-01-93	11-06-97	11-07-97

²⁵

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que toutes les formalités accomplies par la Serbie-et-Monténégro en rapport avec des traités restent en vigueur pour la Serbie avec effet au 3 juin 2006.

	État partie	Dates		
		Signature	Dépôt de l'instrument de ratification	Entrée en vigueur
158.	Soudan		24-05-99[a]	23-06-99
159.	Sri Lanka	14-01-93	19-08-94	29-04-97
160.	Suède	13-01-93	17-06-93	29-04-97
161.	Suisse	14-01-93	10-03-95	29-04-97
162.	Suriname	28-04-97	28-04-97	29-04-97
163.	Swaziland	23-09-93	20-11-96	29-04-97
164.	Tadjikistan	14-01-93	11-01-95	29-04-97
165.	Tchad	11-10-94	13-02-04	14-03-04
166.	Thaïlande	14-01-93	10-12-02	09-01-03
167.	Timor-Leste		07-05-03[a]	06-06-03
168.	Togo	13-01-93	23-04-97	29-04-97
169.	Tonga		29-05-03[a]	28-06-03
170.	Trinité-et-Tobago		24-06-97[a]	24-07-97
171.	Tunisie	13-01-93	15-04-97	29-04-97
172.	Turkménistan	12-10-93	29-09-94	29-04-97
173.	Turquie	14-01-93	12-05-97	11-06-97
174.	Tuvalu		19-01-04[a]	18-02-04
175.	Ukraine	13-01-93	16-10-98	15-11-98
176.	Uruguay	15-01-93	06-10-94	29-04-97
177.	Vanuatu		16-09-05[a]	16-10-05
178.	Venezuela	14-01-93	03-12-97	02-01-98
179.	Viet Nam	13-01-93	30-09-98	30-10-98
180.	Yémen	08-02-93	02-10-00	01-11-00
181.	Zambie	13-01-93	09-02-01	11-03-01
182.	Zimbabwe	13-01-93	25-04-97	29-04-97

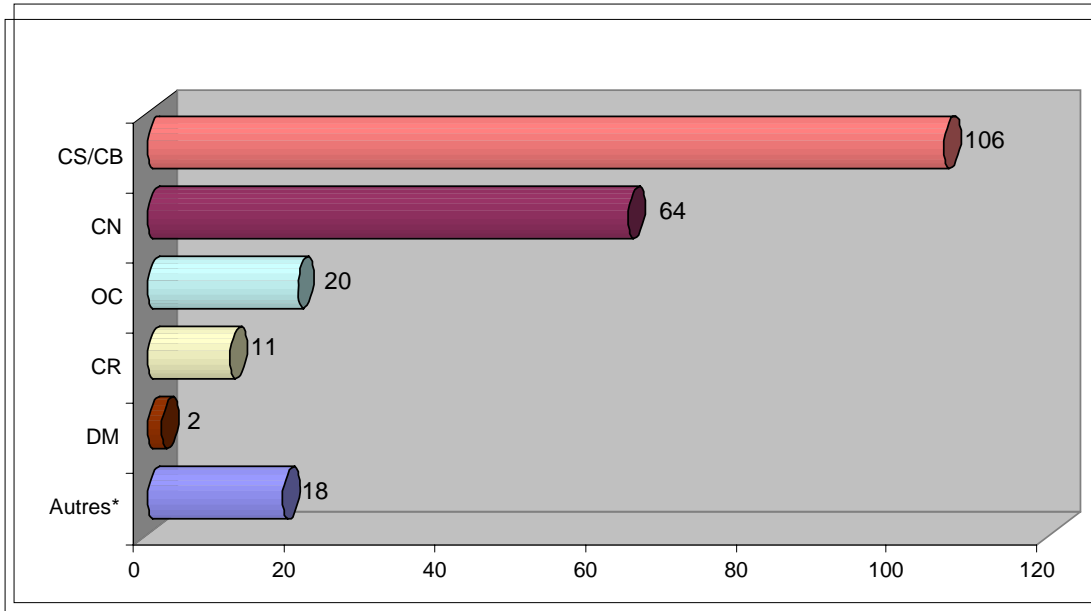
Annexe 2

**LISTE DES AGENTS CHIMIQUES DÉCLARÉS ET DÉTRUITS
AU 31 DÉCEMBRE 2007**

Dénomination commune du produit chimique	Quantité déclarée (tonnes)	Quantité détruite (tonnes)
Catégorie 1		
GB (sarin)	15 047,039	7 184,961
GD (soman)	9 174,819	0,016
GA (tabun) + GA avec UCON	2,283	0,379
VX/VX	19 590,209	6 756,309
EA 1699	0,002	
Moutarde au soufre, ypérite, H, HD, HT, ypérite contenue dans de l'huile	17 417,571	5 203,519
Mélange d'ypérite et de lewisite (y compris mélange de HD/L dans du dichloroéthane)	345,025	194,966
Lewisite	6 746,876	4 869,571
DF	443,965	427,778
QL	46,185	45,778
OPA	730,545	724,419
Inconnu	3,086	1,368
Déchet toxique	1,705	1,705
Total Catégorie 1	69 549,310	25 410,770
Catégorie 2		
Adamsite	0,350	0,350
CN	0,989	0,989
Chloroéthanol	319,535	301,300
Thiodiglycol	50,960	50,960
Phosgène	10,616	10,616
Isopropanol	114,103	
Trichlorure de phosphore	166,331	
Alcool pinacolique	19,257	
Chlorure de thionyle	292,570	
Sulfure de sodium	246,625	246,625
Fluorure de sodium	304,725	304,725
Tributylamine	240,012	
Total Catégorie 2	1 766,073	915,565
Total général	71 315,383	26 326,335

Annexe 3

**NOMBRE D'ÉTATS PARTIES AYANT DÉCLARÉ DES AGENTS
DE LUTTE ANTIÉMEUTE, PAR TYPE D'AGENT²⁶
AU 31 DÉCEMBRE 2007**



²⁶

La nomenclature des agents de lutte antiémeute figurant dans ce graphique est la suivante :

CN : 2-chloro-1-phényl-éthanone

CS/CB : [(chloro-2 phényl) méthylène] propanédinitrile

CR : Dibenz(b,f)-1,4-oxazépine

DM : Diphénylamine chloroarsine (Adamsite)

MPA : N-nanonylmorpholine

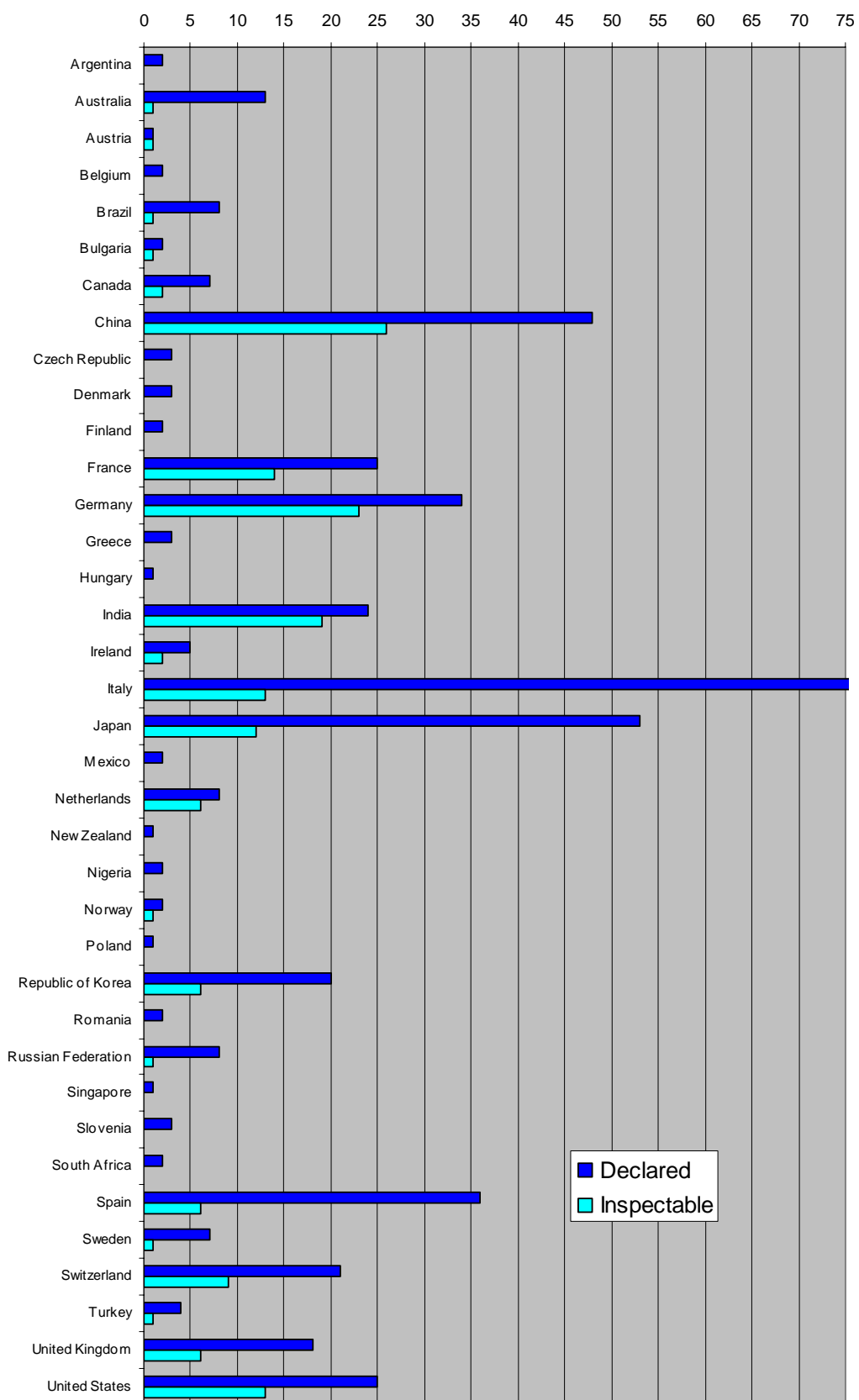
OC : N-(4-hydroxy-3-methoxyphényl) 3-8-méthyl-6-nonenamide

*

La catégorie "Autres" comprend le gaz poivré (3); le PAVA (3); le MPA (2); le CND (3); le CNB (1); le CNC (1); le CNK (1); la capsaïcine (1); le bromoacétate d'éthyle (1); un mélange d'OC et de CS (1); un mélange de capsaïcine, de dihydrocapsaïcine et de nonivamide (1).

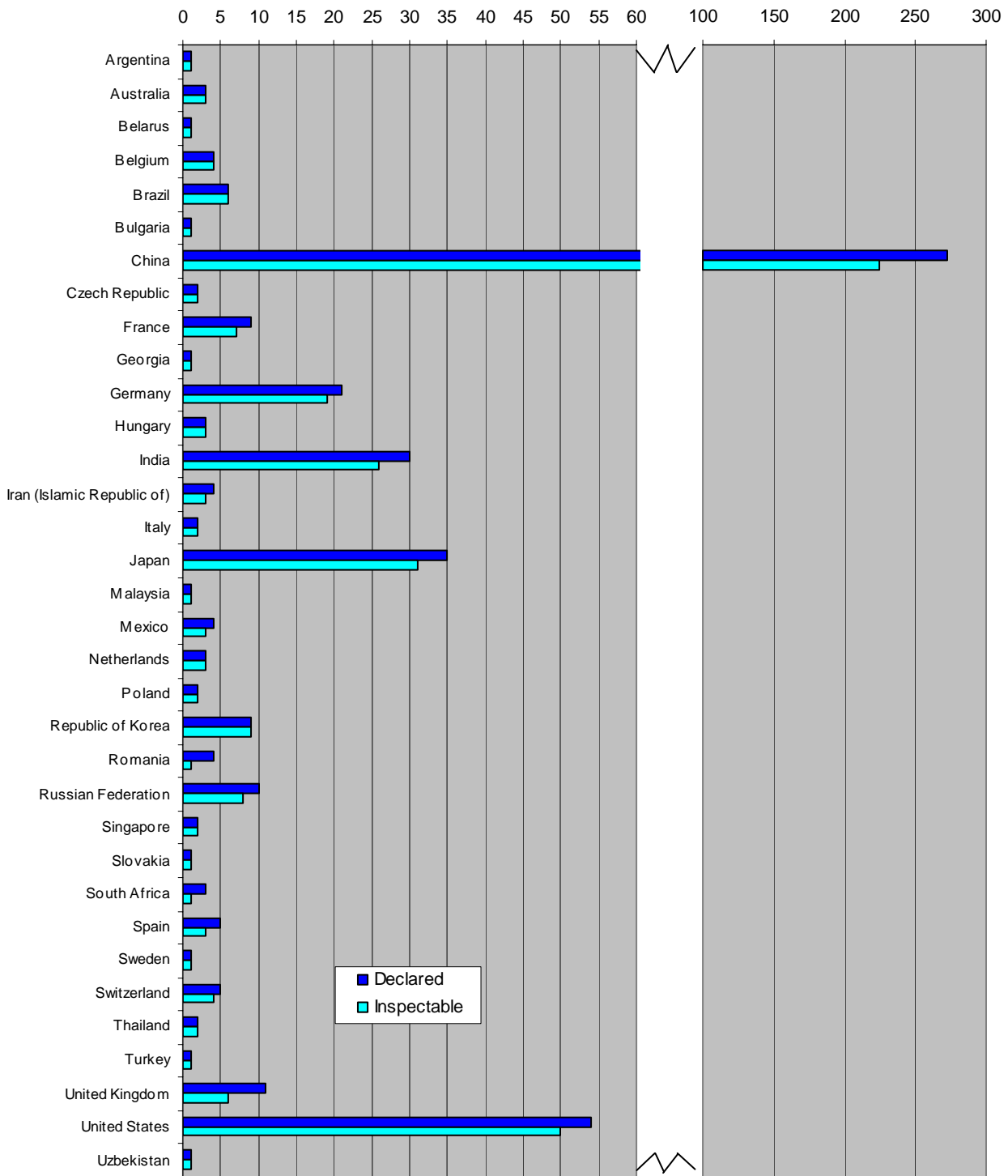
Annexe 4

INSTALLATIONS DU TABLEAU 2 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2007



Annexe 5

INSTALLATIONS DU TABLEAU 3 DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2007

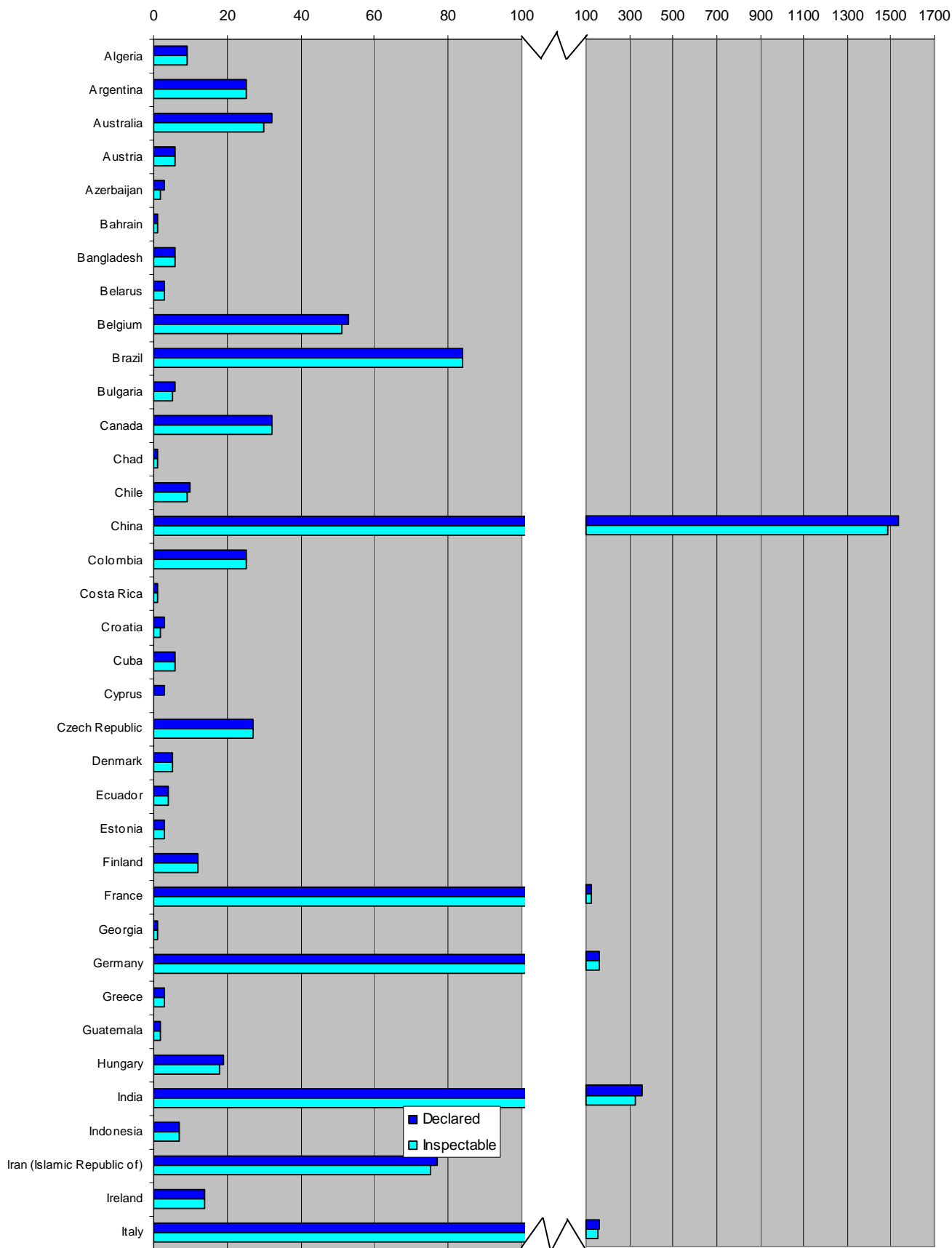


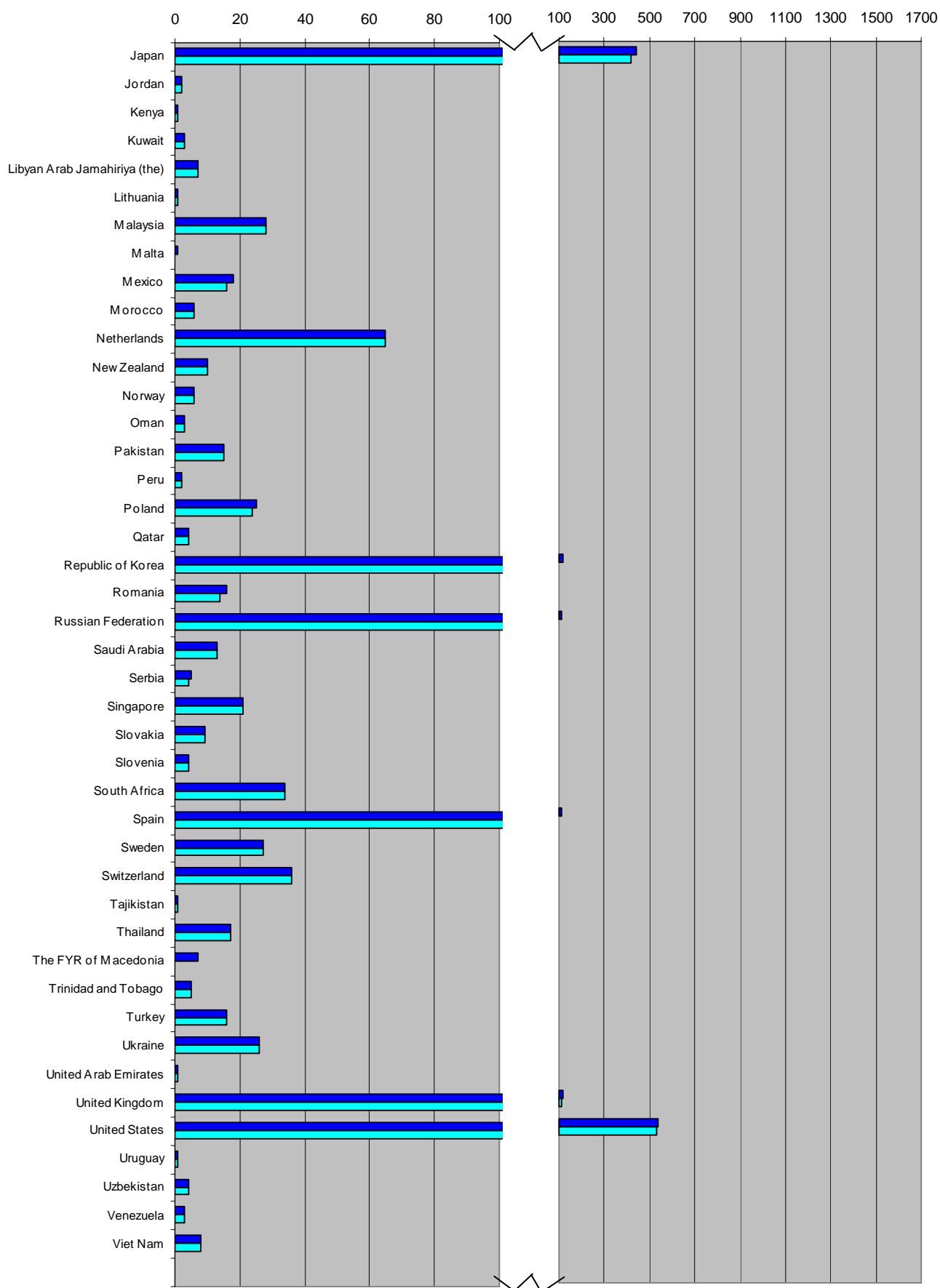
*

PCOD/PSF : produits chimiques organiques définis/phosphore, soufre, fluor.

Annexe 6

INSTALLATIONS DE PCOD/PSF* DÉCLARÉES ET SUJETTES À INSPECTION
AU 31 DÉCEMBRE 2007





*

PCOD/PSF : produits chimiques organiques définis/phosphore, soufre, fluor.

Annexe 7

LISTE DES LABORATOIRES DÉSIGNÉS PAR L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2007²⁷

	État partie	Nom et adresse du laboratoire	Date de désignation
1.	Allemagne*	Institut de recherche des armées sur les techniques de protection et la protection contre les armes NBC P.O. Box 1142 (Humboldtstrasse 1) D-29633 Munster	29 juin 1999
2.	Belgique	(Département des laboratoires de défense) (DLD) Kwartier Majoor Housiau Martelarenstraat 181 B-1800 Vilvoorde (Peutie)	12 mai 2004
3.	Chine	Laboratoire de chimie analytique Institut de recherche sur la défense chimique P.O. Box 1043 Yangfaug Town, Changping District Beijing 102205	17 nov. 1998
4.	Chine	Laboratoire d'analyse des substances toxiques Académie scientifique de médecine militaire Institut de pharmacologie et de toxicologie Beijing 100850	14 sept. 2007
5.	Espagne*	Usine nationale "La Marañososa" Carretera San Martin de la Vega. Km. 10.5 San Martin de la Vega Madrid 28330	16 août 2004
6.	États-Unis d'Amérique*	Centre d'analyses chimiques et biologiques de médecine légale d'Edgewood AMSSB-RRT-CF, Bldg. E5100 5183 Blackhawk Road Aberdeen Proving Ground Edgewood MD 21010-5424	17 nov. 1998
7.	États-Unis d'Amérique	Université de Californie Laboratoire national Lawrence Livermore Mail Stop L-175 7000 East Avenue Livermore, CA 94550-9234	14 avril 2003
8.	Fédération de Russie	Laboratoire de contrôle chimique et analytique du Centre de recherche militaire Brigadirsky pereulok, 13 107005 Moscow	4 août 2000

²⁷

L'astérisque placé après le nom d'un laboratoire indique qu'à la fin de la période considérée, ledit laboratoire n'avait pas retrouvé son statut de laboratoire désigné de l'OIAC à cause de sa mauvaise performance à un essai d'aptitude officiel récent de l'OIAC. Il ne sera pas fait appel à ces laboratoires pour la réception d'échantillons prélevés aux fins d'analyse hors site tant qu'ils n'auront pas réussi à de futurs essais d'aptitude de l'OIAC.

	État partie	Nom et adresse du laboratoire	Date de désignation
9.	Finlande	Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN) P.O. Box 55 A.I.Virtasen aukio 1 FIN-00014 University of Helsinki	17 nov. 1998
10.	France	DGA - Centre d'Études du Bouchet (CEB) 5 rue Lavoisier B.P. 3 F-91710 Vert le Petit	29 juin 1999
11.	Inde*	Laboratoire VERTOX, Établissement de recherche-développement en défense Jhansi Road Gwalior 474002	18 avril 2006
12.	Pays-Bas	Laboratoire TNO de défense, de sécurité et de sûreté Lange Kleiweg 137 2288 GJ Rijswijk	17 nov. 1998
13.	Pologne*	Laboratoire pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques Institut militaire de chimie et de radiométrie al. Antoniego Chruściela 105 PL-00-910 Warsaw	29 juin 1999
14.	République de Corée*	Laboratoire d'analyse chimique, Département CB Agence de recherche sur la défense 179-1 Su-Nam Dong Yuseong, Taejon 305-600	17 nov. 1998
15.	République tchèque*	Institut de recherche sur les synthèses organiques Département analytique Centre d'écologie, de toxicologie et d'analyse Rybitví 296 CZ-532 18 Pardubice	29 juin 1999
16.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Laboratoire scientifique et technologique pour la défense (DSH) Porton Down Salisbury Wiltshire SP4 0JQ	29 juin 1999
17.	Singapour	Laboratoire de vérification Laboratoires nationaux DSO Block 6, 11 Stockport Road Singapore 117605	14 avril 2003
18.	Suède	Institut suédois de recherche sur la défense (FOI) Département de la protection contre les armes nucléaires, biologiques et chimiques Cementvägen 20 SE-901 82 UMEÅ	17 nov. 1998
19.	Suisse	Laboratoire Spiez CH 3700 Spiez	17 nov. 1998

Annexe 8

**DÉCLARATIONS PAR LES ÉTATS PARTIES SUR LES PROGRAMMES NATIONAUX DE PROTECTION, PAR ANNÉE,
EN APPLICATION DU PARAGRAPHE 4 DE L'ARTICLE X DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION
DES ARMES CHIMIQUES²⁸**

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
1.	Afrique du Sud ²⁹	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov. 02	✓ Nov.	✓ Nov. 02	✓ Oct.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars
2.	Albanie		✓ Oct.							✓ Jan.		
3.	Algérie					✓ Jan.						
4.	Allemagne				✓ Fév.	✓ Jan.		✓ Jan.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Mars
5.	Andorre										x Juil.	
6.	Arabie saoudite						✓ Nov.				✓ Juil.	
7.	Argentine								✓ Sept.	✓ Mai ✓ Oct.		
8.	Arménie							✓ Fév.			x Mai	✓ Avr.
9.	Australie			✓ Sept.	✓ Août	✓ Nov.	✓ Sept.	✓ Juin	✓ Juil.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.
10.	Autriche ³⁰	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan. 03	✓ Jan.		✓ Juil.	✓ Mai	✓ Nov.
11.	Azerbaïdjan							✓ Fév.		✓ Mars		✓ Juin
12.	Bahreïn										✓ Mai ✓ Juil.	✓ Juil. ✓ Oct.
13.	Bangladesh								✓ Sept.05	✓ Sept.		
14.	Bélarus		x Mars	x Jan.	x Mars	x Mars	x Oct.	x Mars	x Mai	x Juin	✓ Avr.	✓ Mai

²⁸ Une coche (✓) dans cette colonne signifie que l'État partie en question a fourni des renseignements sur son programme national de protection; un "x" signifie que selon ces renseignements aucun programme n'était en place et les mois correspondent aux dates de réception de la ou des déclarations par le Secrétariat.

²⁹ La déclaration de l'Afrique du Sud, de novembre 2002, couvre la période 1997 – 2003.

³⁰ La déclaration de l'Autriche, de janvier 2003, couvre la période 1997 – 2003.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
15.	Belgique				✓ Fév.		✓ Sept.	✓ Avr. ✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Déc.	✓ Oct.	✓ Juin
16.	Bolivie										x Mai	
17.	Bosnie- Herzégovine								x Mai			✓ Mars
18.	Brésil							x Mars				
19.	Brunéi Darussalam										x Mai	x Avr.
20.	Bulgarie						✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mai	✓ Avr.
21.	Burkina Faso										x Mai	
22.	Burundi										x Déc.	
23.	Cambodge										✓ Avr. ✓ Mai	
24.	Canada		✓ Déc.		✓ Fév.	✓ Mai	✓ Juin	✓ Jan.		✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.
25.	Chili	x Mai	x Mars	x Mars								x Mai
26.	Chine						✓ Sept.	✓ Août	✓ Nov.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.
27.	Colombie										✓ Nov.	
28.	Costa Rica										✓ Mars	✓ Oct.
29.	Côte d'Ivoire										x Juin x Juil.	
30.	Croatie ³¹				✓ Mai		✓ Août	✓ Nov. 06	✓ Nov. 06	✓ Nov. 06	✓ Nov	
31.	Cuba									✓ Avr.	✓ Août	✓ Avr.
32.	Danemark ³²	✓ Juin 99	✓ Juin 99	✓ Juin				✓ Fév.			✓ Mars	✓ Oct.
33.	El Salvador										✓ Juin	
34.	Émirats arabes unis										✓ Avr.	

³¹ La déclaration de la Croatie, de novembre 2006, couvre la période 2003 – 2005.

³² La déclaration du Danemark, de juin 1999, couvre la période 1997 – 1999.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
35.	Espagne			✓ Août	✓ Sept.	✓ Déc.		✓ Mai	✓ Déc.	✓ Déc.		✓ Mars
36.	Estonie										✓ Avr.	✓ Mai
37.	États-Unis d'Amérique			✓ Août		✓ Sept.	✓ Sept.		✓ Mars	✓ Avr.	✓ Mai	✓ Avr.
38.	Éthiopie			✓ Janv.				✓ Fév.				✓ Nov.
39.	ex-République yougoslave de Macédoine										x Mai	
40.	Fédération de Russie									✓ Juil.	✓ Avr.	✓ Avr.
41.	Fidji										x Oct.	
42.	Finlande ³³			✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.			✓ Fév.	✓ Jan. 06	✓ Jan.	✓ Nov.
43.	France ³⁴	✓ Nov.	✓ Déc.		✓ Mars				✓ Déc.	✓ Avr. 06	✓ Avr.	✓ Mars
44.	Grèce									✓ Juin		✓ Juil.
45.	Guatemala										x Août	
46.	Hongrie									✓ Mai	✓ Mai	✓ Mai
47.	Îles Cook											x Janv.
48.	Îles Salomon										x Oct.	
49.	Inde							✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Juin	✓ Mai	✓ Avr.
50.	Indonésie									✓ Mai		
51.	Iran (République islamique d')							✓ Sept.	✓ Oct.	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.
52.	Irlande										✓ Déc.	✓ Janv.
53.	Islande										✓ Nov.	
54.	Italie						✓ Juil.	✓ Mai 04	✓ Mai	✓ Juin	✓ Mars	✓ Avr.

³³ La déclaration de la Finlande, de janvier 2006, couvre la période 2004 – 2005.

³⁴ La déclaration de la France, d'avril 2006, couvre la période 2004 – 2005.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
55.	Japon ³⁵					✓ Sept.	✓ Déc.	✓ Déc.		✓ Avr.	✓ Fév.	✓ Mars
56.	Jordanie										✓ Mai	
57.	Kazakhstan								✓ Mars			✓ Oct.
58.	Kenya										✓ Mai	
59.	Kirghizistan										✓ Déc.	
60.	Lettonie						x Nov.					
61.	Libye									✓ Juil. ✓ Août		
62.	Liechtenstein					x Mars	x Mars	x Janv.	x Fév.	x Jan.	x Mars	x Avr.
63.	Lituanie		✓ Déc.							✓ Août		
64.	Luxembourg										x Juil.	
65.	Malaisie									✓ Sept.	✓ Mai	✓ Oct.
66.	Malawi ³⁶		x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov.		
67.	Maldives										✓ Mars	
68.	Malte								✓ Mars			
69.	Maroc							x Avr.				
70.	Maurice								✓ Nov.	✓ Nov.		x Août
71.	Mexique											✓ Nov.
72.	Monaco										✓ Juil.	
73.	Mongolie									✓ Oct.		✓ Déc.
74.	Montenegro											✓ Oct.
75.	Nauru										x Sept.	
76.	Nigéria ³⁷			✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août 05	✓ Août	✓ Juil.	✓ Mars
77.	Norvège				✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Avr.		✓ Mars	✓ Oct.		✓ Avr.

³⁵ La déclaration du Japon, de 2001 à 2003, a couvert l'année en cours. Suite à la décision de la Conférence C-9/DEC.10 (du 30 novembre 2004), des informations ont été présentées dans les 120 jours qui ont suivi la fin de l'année civile.

³⁶ La déclaration du Malawi, de novembre 2005, couvre la période 1998 – 2005.

³⁷ La déclaration du Nigéria, d'août 2005, couvre la période 1999 – 2005.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
78.	Nouvelle-Zélande									✓ Mai	✓ Mai	✓ Avr.
79.	Ouganda										x Nov.	
80.	Ouzbékistan									x Août		x Sept.
81.	Pakistan									✓ Sept.	✓ Sept. 05	
82.	Panama							x Mars 04	x Mars		x Juin	
83.	Pays-Bas ³⁸					✓ Sept.	✓ Mai 05	✓ Mai 05	✓ Mai 05	✓ Mai	✓ Mai	✓ Juin
84.	Pérou									✓ Avr.		✓ Mai
85.	Philippines						✓ Août					
86.	Pologne											✓ Mai
87.	Portugal ³⁹							✓ Avr.		✓ Juin	✓ Juil. 07	✓ Juil.
88.	Qatar											✓ Nov.
89.	République de Corée					✓ Nov.		✓ Jan. ✓ Nov.		✓ Mai		✓ Mai
90.	République démocratique populaire lao									x Août		
91.	République tchèque		✓ Mars	✓ Fév.		✓ Fév.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Oct.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars
92.	Roumanie		✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Oct.	✓ Nov.		✓ Fév. ✓ Oct.	✓ Déc.	✓ Mars ✓ Nov.		✓ Jan.
93.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	✓ Mai	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars

³⁸

La déclaration des Pays-Bas, de mai 2005, couvre la période 2002 – 2004.

³⁹

La déclaration du Portugal, de juillet 2007, couvre la période 2005 – 2006.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
94.	Rwanda										x Juin	
95.	Saint-Siège										✓ Juin	
96.	Saint-Vincent-et-les-Grenadines									x Nov.		
97.	Sao Tomé-et-Principe ⁴⁰							✓ Nov. 05	✓ Nov. 05	✓ Nov.		
98.	Sénégal									✓ Sept.	✓ Août	
99.	Serbie					✓ Déc.			✓ Déc.		✓ Mars	✓ Avr.
100.	Singapour								✓ Août	✓ Avr.	✓ Avr.	
101.	Slovaquie						✓ Fév.			✓ Août	✓ Juin	✓ Mai
102.	Slovénie					✓ Avr.		✓ Avr.		✓ Mai		✓ Juil.
103.	Sri Lanka ⁴¹	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov. 05	x Nov.		
104.	Suède		✓ Mai	✓ Mars		✓ Mars	✓ Déc.	✓ Déc.	✓ Déc.		✓ Juil.	
105.	Suisse		✓ Sept.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Avr.	✓ Avr.	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars	✓ Mars
106.	Tadjikistan									✓ Mai		
107.	Trinité-et-Tobago ⁴²		x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév. 07	x Fév.
108.	Togo										x Mai	
109.	Turkménistan											✓ Déc.
110.	Turquie						✓ Oct.			✓ Oct.		✓ Déc.
111.	Ukraine				✓ Mai		✓ Oct.	✓ Juil.			✓ Avr.	✓ Avr.
112.	Vanuatu										x Août	
113.	Viet Nam										✓ Juil.	✓ Avr.
114.	Zambie										x Déc.	

⁴⁰ La déclaration de Sao Tomé-et-Principe, de novembre 2005, couvre la période 2003 – 2005.

⁴¹ La déclaration de Sri Lanka, de novembre 2005, couvre la période 1997 – 2005.

⁴² La déclaration de Trinité-et-Tobago, de février 2007, couvre la période 1998 – 2006.

	État partie	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
115.	Zimbabwe			x Nov.							✓ Déc.	
Sous-total, programmes de protection		5	12	14	16	21	23	30	30	50	54	55
Total, déclarations		7	17	20	20	26	29	38	37	58	75	62

Annexe 9

**CONTRIBUTIONS AU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
POUR L'ASSISTANCE* AU 31 DÉCEMBRE 2007**

État partie		Montant des contributions (en euros)
1.	Albanie	3 000,00
2.	Arabie saoudite	15 000,00
3.	Belgique	24 767,86
4.	Bosnie-Herzégovine	1 500,00
5.	Canada	22 689,01
6.	Chili	9 153,88
7.	Danemark	7 454,25
8.	Estonie	2 000,00
9.	Éthiopie	5 275,93
10.	ex-République yougoslave de Macédoine	1 676,57
11.	Fidji	4 920,00
12.	Finlande	25 333,86
13.	Grèce**	36 344,51
14.	Hongrie	4 410,34
15.	Irlande	11 344,51
16.	Italie	172 442,18
17.	Japon	45 378,02
18.	Kenya	2 942,00
19.	Koweït	45 378,02
20.	Liechtenstein	6 527,42
21.	Lituanie	2 328,42
22.	Luxembourg	12 389,33
23.	Malte	2 490,30
24.	Mexique**	9 280,29
25.	Norvège	22 689,01
26.	Nouvelle-Zélande	7 237,43
27.	Oman	9 257,12
28.	Pakistan	3 000,00
29.	Pays-Bas**	234 033,52
30.	Pérou	4 628,56
31.	Pologne	22 689,01
32.	République de Corée**	36 233,90
33.	Roumanie**	5 000,00
34.	Royaume-Uni	162 108,38
35.	Slovénie	2 299,30
36.	Suède	11 591,82
37.	Suisse	49 066,12
38.	Thaïlande	4 000,00
39.	Turquie	11 108,54
40.	Zimbabwe	1 942,18

État partie	Montant des contributions (en euros)
Contributions volontaires	1 060 911,58
Intérêts	260 241,38
Total	1 321 152,96

- * Les paiements annoncés mais non reçus à la date limite pour l'établissement du présent rapport ne sont pas inclus dans le tableau.
- ** Un astérisque indique que l'État partie en question a contribué plus d'une fois au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance

Annexe 10

**MODALITÉS CHOISIES PAR LES ÉTATS PARTIES POUR L'ASSISTANCE
À FOURNIR AU TITRE DU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE X DE LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES**

	État partie	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
1.	Afrique du Sud	Nov. 97			✓
2.	Albanie	Mai 02	✓		
3.	Allemagne	Oct. 97			✓
4.	Arabie saoudite	Nov. 04	✓		
5.	Arménie	Mars 03			✓
6.	Australie	Oct. 97 (Mise à jour en 2006)			✓
7.	Autriche	Oct. 97			✓
8.	Bangladesh	Avr. 06			✓
9.	Bélarus	Mai 97 Juil. 06			✓ ✓
10.	Belgique	Déc. 97	✓		
11.	Bosnie-Herzégovine	Jan. 04	✓		
12.	Bulgarie	Jan. 98 Oct. 07			✓ ✓
13.	Canada	Sept. 97	✓		
14.	Chili	Mai 97	✓		
15.	Chine	Sept. 99			✓
16.	Colombie	Nov. 06			✓
17.	Croatie	Juil. 99			✓
18.	Cuba	Nov. 97 Juil. 06			✓ ✓
19.	Danemark	Jan. 98	✓		
20.	Espagne	Nov. 97 Sept. 03			✓ ✓
21.	Estonie	Oct. 01	✓		
22.	États-Unis d'Amérique	Oct. 97			✓
23.	Éthiopie	Juin 02	✓		
24.	ex-République yougoslave de Macédoine	Oct. 03	✓		
25.	Fédération de Russie	Sept. 99			✓
26.	Fidji	Déc. 05	✓		
27.	Finlande	Déc. 97	✓		
28.	France	Oct. 97			✓
29.	Géorgie	Oct. 00			✓
30.	Grèce	Juin 00 Juin 03	✓ ✓		

	État partie	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
31.	Guatemala	Août 06			✓
32.	Hongrie	Déc. 98	✓		
33.	Inde	Nov. 97 Sept. 07			✓ ✓
34.	Iran (République islamique d')	Juin 98		✓	✓
35.	Irlande	Jan. 98	✓		
36.	Italie	Oct. 97 Juil. 06	✓		✓
37.	Japon	Mars 99 Fév. 06	✓		✓
38.	Jordanie	Mai 06			✓
39.	Kenya	Déc. 03	✓		
40.	Koweït	Juin 99	✓		
41.	Lettonie	Juin 99			✓
42.	Liechtenstein	Jan. 01	✓		
43.	Lituanie	Juin 99	✓		✓
44.	Luxembourg	Nov. 97	✓		
45.	Malte	Déc. 00	✓		
46.	Maroc	Mai 97			✓
47.	Mexique	Nov. 05 Nov. 06 Oct. 07	✓ ✓ ✓		
48.	Mongolie	Jan. 98 Déc. 07			✓ ✓
49.	Nigéria	Mai 06			✓
50.	Norvège	Nov. 97	✓		
51.	Nouvelle-Zélande	Juin 97	✓		
52.	Oman	Mars 98	✓		
53.	Pakistan	Août 98 Fév. 04	✓		✓
54.	Pays-Bas	Juil. 97 Nov. 01 Oct. 06	✓ ✓		✓
55.	Pérou	Avr. 98	✓		
56.	Pologne	Oct. 97	✓		✓
57.	Portugal	Mars 99 Oct. 06			✓ ✓
58.	République de Corée	Déc. 97 Oct. 98	✓ ✓		
59.	République de Moldova	Jan. 01			✓
60.	République tchèque	Oct. 97			✓
61.	Roumanie	Jan. 06 Fév. 06	✓		✓

	État partie	Date de soumission	Fonds de contributions volontaires	Accord bilatéral	Offre unilatérale
62.	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Oct. 97 Déc. 01	✓		✓
63.	Serbie	Mai 05 Mars 06 Jan. 07			✓ ✓ ✓
64.	Singapour	Déc. 97			✓
65.	Slovaquie	Nov. 97			✓
66.	Slovénie	Juil. 98 Juil. 07	✓		✓ ✓
67.	Suède	Oct. 97	✓		✓
68.	Suisse	Oct. 97 Sept. 07	✓		✓ ✓
69.	Thaïlande	Mars 04	✓		
70.	Turquie	Avr. 98	✓		
71.	Ukraine	Jan. 00 Juin 06			✓
72.	Uruguay	Avr. 06			✓
73.	Zimbabwe	Jan. 01	✓		
TOTAL		73	40	1	44

Annexe 11

SITUATION FINANCIÈRE DE L'OIAC AU 31 DÉCEMBRE 2007

ÉTAT I : RECETTES ET DÉPENSES ET ÉVOLUTION DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS—TOUS FONDS

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance		Fonds d'affectation spéciale		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Quotes-parts annuelles	68 640 103	69 790 852	-	-	-	-	-	-	68 640 103	69 790 852
Contributions volontaires	-	-	-	-	2 824	6 646	2 523 747	2 592 241	2 526 571	2 598 887
Recettes accessoires :										
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	6 036 987	5 605 830	-	-	-	-	-	-	6 036 987	5 605 830
Quotes-parts annuelles – nouveaux États membres	4 671	3 780	-	-	-	-	-	-	4 671	3 780
Intérêts créditeurs	1 247 383	1 143 905	-	-	108 452	70 837	123 675	89 317	1 479 510	1 304 059
Ajustements de change	-	-	-	-	-	-	75	-	75	-
Autres recettes	101 554	187 432	-	-	-	125 000	5 722	4 835	107 276	317 267
TOTAL DES RECETTES	76 030 698	76 731 799	-	-	111 276	202 483	2 653 219	2 686 393	78 795 193	79 620 675
DÉPENSES										
Dépenses de personnel	49 487 746	50 031 380	-	-	-	-	45 271	36 611	49 533 017	50 067 991
Frais de voyage	8 311 794	9 013 228	-	-	-	16 248	717 223	727 676	9 029 017	9 757 152
Services contractuels	3 797 590	3 802 857	-	-	-	-	541 655	367 507	4 339 245	4 170 364
Ateliers, séminaires et réunions	134 045	280 258	-	-	-	1 300	86 173	72 251	220 218	353 809
Frais généraux de fonctionnement	7 507 144	7 530 971	-	-	60 077	779	844 602	233 920	8 411 823	7 765 670
Mobilier et matériel	786 431	1 876 206	-	-	247 069	-	3 125	131 627	1 036 625	2 007 833
TOTAL DES DÉPENSES	70 024 750	72 534 900	-	-	307 146	18 327	2 238 049	1 569 592	72 569 945	74 122 819
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT)	6 005 948	4 196 899	-	-	(195 870)	184 156	415 170	1 116 801	6 225 248	5 497 856
Ajustements sur l'exercice antérieur	(244 123)	(106 671)	-	-	-	-	(35 968)	(180 978)	(280 091)	(287 649)
EXCÉDENT NET DES RECETTES SUR LES DÉPENSES (OU DÉFICIT NET)	5 761 825	4 090 228	-	-	(195 870)	184 156	379 202	935 823	5 945 157	5 210 207
Économies réalisées au titre d'engagements de l'exercice antérieur	1 763 008	1 529 918	-	-	-	-	224 575	107 207	1 987 583	1 637 125
Virements à destination ou en provenance d'autres fonds	(350 000)	-	-	-	350 000	-	-	-	-	-
Montants portés au crédit des États membres	(10 656 994)	(7 418 270)	-	-	-	-	-	-	(10 656 994)	(7 418 270)
Augmentation du Fonds de roulement	-	-	899	795	-	-	-	-	899	795
Réserves et solde des fonds en début d'exercice	25 238 247	27 036 371	9 902 491	9 901 696	2 756 706	2 572 550	2 937 694	1 894 664	40 835 138	41 405 281
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS EN FIN D'EXERCICE	21 756 086	25 238 247	9 903 390	9 902 491	2 910 836	2 756 706	3 541 471	2 937 694	38 111 783	40 835 138

ÉTAT II : ACTIF, PASSIF, RÉSERVES ET SOLDES DES FONDS—TOUS FONDS

	Fonds général		Fonds de roulement		Comptes spéciaux et Fonds de contributions volontaires pour l'assistance (État VI)		Fonds d'affectation spéciale (État VIII)		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Liquidités et dépôts à terme	25 816 791	16 265 987	9 893 118	9 885 722	3 070 448	2 574 567	2 819 205	2 918 757	41 599 562	31 645 033
Comptes débiteurs :										
Quotes-parts annuelles des États membres	5 863 936	9 333 668	-	-	-	-			5 863 936	9 333 668
Contributions volontaires	-	-	-	-	-	-	937 204	284 822	937 204	84 822
Contributions à la vérification au titre des Articles IV et V	2 322 097	2 506 517	-	-					2 322 097	2 506 517
Autres contributions à recevoir	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avances	-	-	10 230	16 754	-	-	-	-	10 230	16 754
Soldes interfonds	96 371	226 646	-	-	16 695	-	80 069	161 979	193 135	388 625
Autres comptes débiteurs	1 182 912	1 253 606	66 585	32 524	2 874	182 139	24 678	50 696	1 277 049	1 518 965
Autres éléments d'actif	2 196 972	2 708 223	-	-	-	-	-	-	2 196 972	2 708 223
TOTAL DE L'ACTIF	37 479 079	32 294 647	9 969 933	9 935 000	3 090 017	2 756 706	3 861 156	3 416 254	54 400 185	48 402 607
Contributions reçues d'avance	10 389 682	179 483	-	-	-	-	74 366	6 500	10 464 048	185 983
Engagements non réglés	4 356 537	5 896 548	-	-	179 181	-	214 971	269 724	4 750 689	6 166 272
Comptes créditeurs :										
- Soldes interfonds	96 765	161 979	66 543	32 509	-	-	29 828	194 138	193 136	388 626
- Autres comptes créditeurs	880 009	818 390	-	-	-	-	520	8 198	880 529	826 588
Autres dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DU PASSIF	15 722 993	7 056 400	66 543	32 509	179 181	-	319 685	478 560	16 288 402	7 567 469
RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS										
Solde des fonds	21 756 086	25 238 247	9 903 390	9 902 491	2 910 836	2 756 706	3 541 471	2 937 694	38 111 783	40 835 138
TOTAL, RÉSERVES ET SOLDE DES FONDS	21 756 086	25 238 247	9 903 390	9 902 491	2 910 836	2 756 706	3 541 471	2 937 694	38 111 783	40 835 138
TOTAL DU PASSIF, DES RÉSERVES ET DU SOLDE DES FONDS	37 479 079	32 294 647	9 969 933	9 935 000	3 090 017	2 756 706	3 861 156	3 416 254	54 400 185	48 402 607

ÉTAT III : CRÉDITS OUVERTS—FONDS GÉNÉRAL

Programme	Crédits ouverts			Dépenses			Solde
	Montant approuvé	Virements	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés	Total des dépenses	
Programme 1. Vérification	8 496 856	-	8 496 856	7 245 792	265 826	7 511 618	985 238
Programme 2. Inspections	29 048 820	-	29 048 820	26 195 267	1 181 392	27 376 659	1 672 161
Total Dépenses de vérification (Chapitre 1)	37 545 676	-	37 545 676	33 441 059	1 447 218	34 888 277	2 657 399
Programme 3. Coopération internationale et assistance	5 184 448	-	5 184 448	4 310 097	260 137	4 570 234	614 214
Programme 4. Secrétariat des organes directeurs	4 510 173	-	4 510 173	4 117 471	130 006	4 247 477	262 696
Programme 5. Relations extérieures	1 905 060	-	1 905 060	1 744 689	64 919	1 809 608	95 452
Programme 6. Direction générale	7 392 946	-	7 392 946	6 922 329	184 558	7 106 887	286 059
Programme 7. Administration	18 487 448	-	18 487 448	15 132 568	2 269 699	17 402 267	1 085 181
Total Dépenses d'administration et autres coûts (Chapitre 2)	37 480 075	-	37 480 075	32 227 154	2 909 319	35 136 473	2 343 602
TOTAL	75 025 751	-	75 025 751	65 668 213	4 356 537	70 024 750	5 001 001

Annexe 12

**ACCORDS INTERNATIONAUX ET INSTRUMENTS JURIDIQUES ENREGISTRÉS PAR LE SECRÉTARIAT TECHNIQUE
ENTRE LE 1^{er} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2007**

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			Signature	Entrée en vigueur	
IAR 148	Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	Gouvernement du Burkina Faso OIAC	07-02-07	[pas encore en vigueur]	Approuvé par EC-47/DEC.11
IAR 149	Accord d'installation concernant l'installation de fabrication, de distillation et de remplissage de HD (APG-HD)	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-47/DEC.5 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification)
IAR 150	Accord d'installation concernant la vérification des opérations de destruction à l'installation de destruction d'armes chimiques récupérées	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-43/DEC.2 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification)
IAR 151	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation de destruction d'éléments binaires de Pine Bluff	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-44/DEC.4 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification)
IAR 152	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques de Newport	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-45/DEC.3 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification)
IAR 153	Accord d'installation concernant les inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques de Pine Bluff	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-36/DEC.6 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification) Modifications approuvées par EC-47/DEC.4
IAR 154	Accord d'installation concernant une inspection sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques d'Anniston	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-30/DEC.16 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification) Modifications approuvées par EC-44/DEC.5

N° d'enregistrement à l'OIAC	Objet de l'accord/de l'instrument	Parties	Dates		Document contenant le texte de l'accord
			Signature	Entrée en vigueur	
IAR 155	Accord d'installation concernant des inspections sur place à l'installation d'élimination d'agents chimiques d'Umatilla	OIAC États-Unis d'Amérique	08-02-07	08-02-07	Approuvé par EC-33/DEC.9 (cf. paragraphe 3, troisième partie, Annexe sur la vérification) Modifications approuvées par EC-M-26/DEC.2
IAR 156	Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	OIAC République orientale de l'Uruguay	20-02-07	[pas encore en vigueur]	Approuvé par EC-47/DEC.12
IAR 157	Mémoire d'entente concernant la préparation d'échantillons pour le vingt et unième essai officiel d'aptitude de l'OIAC	OIAC Laboratoire de chimie analytique, PR Chine	14-03-07	14-03-07	
IAR 158	Mémoire d'entente concernant l'évaluation des résultats pour le vingt et unième essai officiel d'aptitude de l'OIAC	OIAC Edgewood Chemical and Biological Forensic Analytical Centre, États-Unis d'Amérique	14-03-07	14-03-07	
IAR 159	Arrangement pour un cours de formation	OIAC Ministère de la défense de la République de Serbie	06-06-07	06-06-07	
IAR 160	Accord d'installation concernant des inspections sur place au site d'usines relevant du tableau 2	OIAC République italienne	29-06-07	29-06-07	Approuvé par EC-49/DEC.2 (cf. paragraphe 24, septième partie, Annexe sur la vérification)
IAR 161	Accord de contribution	OIAC Communauté européenne	23-08-07	23-08-07	
IAR 162	Accord relatif aux privilèges et immunités de l'OIAC visés dans le paragraphe 50 de l'Article VIII	République du Chili OIAC	30-10-07	[pas encore en vigueur]	Approuvé par EC-48/DEC.4
IAR 163	Mémoire d'entente concernant l'évaluation des résultats pour le vingt-deuxième essai officiel d'aptitude de l'OIAC	OIAC Defence Science and Technology Laboratory Royaume-Uni	18-09-07	18-09-07	
IAR 164	Mémoire d'entente concernant la préparation d'échantillons pour le vingt-deuxième essai officiel d'aptitude de l'OIAC	OIAC Pologne	31-07-07	31-07-07	

--- 0 ---